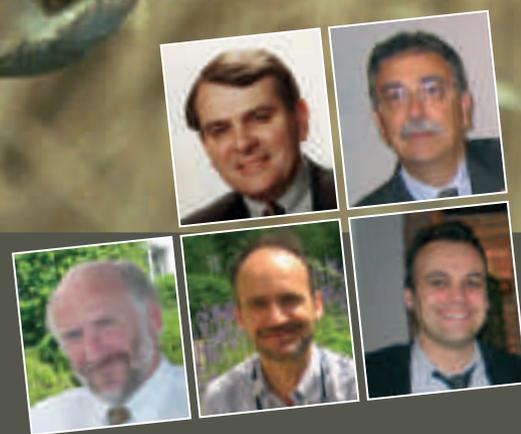


FOCAL

Année internationale de la biodiversité : 1. Protéger le remarquable



LE DÉBAT: Les Parcs naturels régionaux ont-ils vraiment la “culture” européenne qu’il faudrait ?



Les Parcs naturels régionaux aux avants postes des trames vertes et bleues.

Le 30 juin dernier se déroulait à Paris le séminaire de restitution d'un des appels à projet lancé en 2007 par Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat. Un premier pas fondamental dans la mise œuvre du Grenelle de l'environnement.

A l'honneur, 4 projets conduits par 24 parcs. Des projets menés à l'échelle inter-Parcs, voire régionale : une manière d'assurer la mission de transfert qui nous est demandée. D'autres Parcs sont aussi moteurs dans des régions pionnières comme le Nord-Pas de Calais, l'Alsace ou Rhône-Alpes, et d'autres encore se sont engagés depuis, comme la Guyane. Ainsi, la quasi-totalité des 46 Parcs naturels régionaux est impliquée dans la démarche.

Notre légitimité à porter ce thème repose sur plusieurs points. D'abord, sur notre expérience du développement durable en zones naturelles, mais aussi urbaines et agricoles. Ensuite, sur notre habitude à intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques. Enfin, sur notre capacité à innover mais surtout sur notre grande capacité d'ingénierie et d'animation, avec pour fil conducteur la conciliation de l'environnement et du développement local.

Notre fédération apporte aussi sa contribution : en ayant participé aux travaux du Comité opérationnel du Grenelle, présidé par le Sénateur Paul Raoult ; en animant, dans le cadre du Réseau rural français, un groupe d'échange sur les Trames vertes et bleues ; en participant au programme de recherche DIVA Corridors qui lie recherche et gestion ; en produisant un recueil d'expériences qui sortira fin 2010.

En innovant, testant sur le terrain des méthodes pour rechercher efficacité et efficacité, les parcs rappellent aujourd'hui cette place singulière qu'ils occupent dans les évolutions des politiques publiques ambitieuses. L'Etat et les Régions pourront en tirer des enseignements pour l'élaboration des futurs Schémas régionaux de cohérence écologique sur lesquels les parcs auront à porter un avis.

Aujourd'hui, les acteurs locaux sont dans l'attente de réponses précises et concrètes. Les projets portés par les Parcs pourront leur apporter des réponses. Cependant, la question du financement de cette nouvelle politique reste posée.

Jean-Louis Joseph
Président de la Fédération
des Parcs naturels régionaux



Editorial de Jean-Louis Borloo, ministre d'État



La protection de la biodiversité est un sujet aussi crucial que mal connu. En cette année internationale de la biodiversité, il est plus que jamais nécessaire de rappeler que l'homme ne se situe pas au-dessus mais bien au cœur du vivant.

Grâce à l'implication de tous – services de l'Etat, élus locaux, associations écologistes, entreprises et salariés – le Grenelle Environnement a déjà permis de réaliser des progrès décisifs : déploiement opérationnel de la trame verte et bleue, renforcement des plans de protection des espèces menacées, suppression des 30 substances phytosanitaires les plus préoccupantes, généralisation des bandes enherbées le long des cours d'eau, protection des captages d'eau prioritaires, lancement du Grenelle de la mer,...

À la suite du séminaire organisé à Chamonix du 11 au 13 mai 2010 en présence de plus de 400 experts, j'ai officiellement lancé, le 9 juillet 2010, la révision de la stratégie nationale de la biodiversité (SNB), dont l'une des priorités, sera la territorialisation des actions de préservation.

En effet, la loi Grenelle I prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales d'élaborer des stratégies régionales et locales. De ce point de vue, l'expérience des 46 Parcs naturels régionaux français en matière de gouvernance, de gestion locale des ressources et de concertation, sera absolument essentielle pour la réussite de la SNB 2011.

En soignant ce « mal de terre » dont parlait Hubert REEVES, il s'agit ni plus ni moins de réconcilier, ensemble, le progrès et la vie.



Sommaire

4-9 TERRITOIRES VIVANTS

- Massif des Bauges : Vergers, biodiversité, jeunes consommateurs.
- Narbonnaise en Méditerranée : La voile se met au vert.
- Guyane : Une expédition scientifique sur le fleuve Oyapock.
- Grands causses : "Les Folies du Parc".
- Alpilles : Un premier hôtel au naturel.
- Monts d'Ardèche : Les chemins de la création.
- Haut Jura : Une politique énergétique pour le territoire.
- Millevaches en Limousin : Avec "Retrouvance", l'offre de séjours s'étoffe.
- Haute Vallée de Chevreuse : Mieux protéger les espaces naturels en milieu urbain.
- Lorraine : La nature dans mon village.
- Haut Jura : Un réseau de bornes visio-guichets.
- Lorraine : Un guide des chantiers propres.
- Causses du Quercy et Parcs du Massif Central : Vivre ensemble à la campagne.
- Pilat : Expérimentation d'une ligne de bus depuis Lyon et Vienne.
- Scarpe-Escaut : Un observatoire photographique frontalier des paysages.
- Vercors : Des outils pour l'expression des habitants sur les espaces publics
- Armorique : Fêtons le Parc.
- Volcans d'Auvergne : La communication récompensée.

10-12 LE DÉBAT

- Les Parcs naturels régionaux ont-ils vraiment la "culture" européenne qu'il faudrait ?

13-18 FOCAL

- Année internationale de la biodiversité : 1. Protéger le remarquable.

19-21 ACTEURS

- Marais du Cotentin et du Bessin : Pascal le formateur et François l'architecte du parc enseignent les gestes de l'éco-construction.
- Massif des Bauges : Les pêcheurs veillent sur la rivière.
- Haute Vallée de Chevreuse : Michel Bocage-Marchand, une passion communicative pour le jazz.

22-23 RÉSEAU

Massif des Bauges

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Vergers, biodiversité, jeunes consommateurs



Un petit presseur passe d'école en école.

Ph. Ecole St-Jean-de-la-Porte / PNR Massif des Bauges.

Cela fait dix ans que de part et d'autre de la frontière traversant le Massif des Bauges, une poignée d'italiens et de français tente de sauvegarder et de promouvoir d'anciennes variétés de pommes alpines sans oublier l'art d'entretenir ces vergers traditionnels locaux. Sept partenaires franco-italiens, dont la ville de Bourg St-Maurice et le Parc naturel régional du Massif des Bauges côté français et côté piémontais*, des producteurs de

fruits, un centre de formation, une confédération agricole, achèvent deux années d'étroite coopération (2008-2010) dans le cadre d'un projet européen Interreg, plus vaste, baptisé « Alcotra 2007-2013 ». Objectifs : redonner au grand public et en particulier, aux jeunes le goût original des pommes locales, et l'envie de conserver au jardin ces espèces en voie de disparition, afin de développer d'éventuels débouchés, et pour les producteurs intéressés, de se lancer dans la culture de ces fruits à haute valeur patrimoniale. Grâce au programme européen Interreg, « ces deux années ont permis de donner un coup d'accélérateur à beaucoup d'actions ébauchées en commun, de façon diffuse précédemment » témoigne Silvia Ala, chargée de mission patrimoine culturel du Parc du Massif des Bauges. Par exemple, la réalisation d'un inventaire variétal de chaque côté de la frontière. Résultat : les

variétés elles aussi voyagent et s'adaptent au terroir où la main de l'homme les installe en développant des caractéristiques typiques ! Autre « fruit » de ce partenariat, une acculturation réciproque, entre italiens et français (savoir-faire, pratiques, méthodes culturelles) ont été partagés ; d'où l'édition d'un manuel technique destiné aux producteurs en herbe. Avec « Slow-food » (un mouvement né en Italie en réaction au « fast-food »), une quinzaine d'anciennes variétés du Piémont a été identifiée et valorisée ; un prototype d'atelier mobile circule de village en village sur le territoire du Parc, permettant de broyer, presser les pommes et en faire du jus pasteurisé ; un petit presseur donne la possibilité aux enfants de produire du jus de pommes dans leurs écoles. Développer le goût des fruits locaux chez les jeunes consommateurs est le plus sûr moyen de susciter une demande que les cultivateurs du crû pourront un jour satisfaire ■



Ph. S. ALA / PNR Massif des Bauges.

Depuis dix ans, français et italiens sauvegarde d'anciennes variétés de pommes.

*Le Centro Italiano Opere Femminili Salesiane-Formazione Professionale (CIOFS), le Consorzio di tutela e valorizzazione della frutta pinerolese (Pinfroit), la Scuola teorica pratica Malva Arnaldi, la Cooperativa agricola il Frutto Permesso, la Federazione provinciale Coldiretti de Turin.

<http://www.parcdesbauges.com/patrimoine-et-culture/paysages-et-vergers-a-chacun-son-jus-depomme.html>

Contacts

Silvia Ala, Parc du Massif des Bauges,
Tél. : 04 79 54 97 71 - Mail : s.ala@parcdesbauges.com

Rosette VALLAT, Présidente Association Croqueurs de Pommes de Savoie-Tarentaise,
Tél. : 04 79 07 18 58 - Mail : rosette.vallat@free.fr

Narbonnaise en Méditerranée

La voile se met au vert

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée se prépare à accueillir les estivants en proposant pour la première fois des formations à destination des moniteurs de voile. En partenariat avec la Fédération départementale de voile de l'Aude, ils sont sensibilisés à la préservation des lagunes et du littoral audois afin de pouvoir transmettre les bons messages aux adhérents des clubs et aux scolaires, mais aussi plus largement aux habitants et aux touristes fréquentant le territoire.

Des fiches techniques et un CD, accompagnant la formation, seront distribués dans chaque base nautique afin d'aider les permanents des clubs à répondre aux questions des usagers. Quels espaces littoraux je fréquente ? Quelles activités j'y pratique ? Quels milieux naturels et quelle faune intéressants puis-je y rencontrer ? Quels comportements dois-je adopter ? Ce sont quelques unes des questions auxquelles les acteurs du nautisme pourront ainsi répondre ■

Contact
Kattalin Fortuné-Sans,
Parc de la Narbonnaise en Méditerranée
Tél. : 04.68.42.23.70,
Mail : k.fortune@parc-naturel-narbonnaise.fr



Ph. PNR Narbonnaise en Méditerranée.

Informier pratiquants et touristes sur l'environnement de la pratique sportive.



Une expédition scientifique sur le fleuve Oyapock



Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

Un accord de coopération transfrontalière conclu pour 2008-2011 entre le Parc National Brésilien du Cap Orange et le Parc naturel régional de la Guyane, pour la gestion durable de l'estuaire d'Oyapock, donne lieu à plusieurs expéditions scientifiques.



Ph. © S.Giraud / PNR Guyane.

Les entomologistes classent les insectes collectés.

Deuxième d'une série de cinq programmée en 2010, l'expédition scientifique de mars dernier a embarqué sur un catamaran un groupe de chercheurs (entomologiste, ornithologue, etc) et d'étudiants afin de recenser la faune et la flore typiques du fleuve Oyapock et d'évaluer le potentiel touristique des lieux. Pour le directeur du Parc guyanais, Pascal Gombauld, il s'agit de «réaliser des études préliminaires en vue d'un plan d'action de préservation et de valorisation du site». Cap sur l'estuaire : à la Montagne d'Argent, les murs d'un ancien baigne recolonisés par la végétation sont jugés dignes d'intérêt pour le tourisme vert et culturel. Un lot d'insectes en cours d'analyse provient également de cette expédition qui s'est poursuivie en

direction de la commune de Ouanary, à proximité de laquelle l'ornithologue Alexandre Renaudier a pu recenser une 702^e espèce d'oiseau de Guyane, le « viréon gorge grise » ! A Ouanary et St Georges en Guyane, à Oiapoque et Calçoene au Brésil sera rééditée du 9 au 15 août 2010 la foire internationale de l'Oyapock pour célébrer le patrimoine naturel et culturel de cette vallée. Les deux rives ont partie liée : la résolution des problèmes et la construction d'un meilleur avenir (grâce au tourisme vert et des sentiers pédestres sur les deux rives, une agriculture et une agro-transformation basées sur la biodiversité, etc.) passent par une co-gestion renforcée. En jeu : protéger la nature en permettant un développement culturel et économique des populations vivant dans cette zone.

Le fleuve est donc au cœur d'un programme transfrontalier de connaissance, préservation et valorisation. La zone est exposée à une pression démographique (accrue par l'afflux de travailleurs clandestins) et un risque social (lié au chômage d'environ 140 piroguiers) accentués par la mise en service d'un pont, fin 2010, enjambant l'Oyapock. OYANA, acronyme d'Oyapock Nature, est financé par l'Europe (fonds PO Feder Amazonie), la Préfecture de Guyane, les conseils régional et départemental, le CNES et l'Institut Chico Mendes pour la biodiversité (ICM Bio) ■

www.foire-oyapock.com

Contacts

Antoine Louis-Alexandre, Parc de la Guyane
Tél. : 05 94 27 05 47
Mail : a.louis.alexandre.pnrg@gmail.com

Kelly BONACH,
Parc national du Cap Orange au Brésil
Tél. : (+5596) 521 297
Mail : kelly.bonach@icmbio.gov.br

Un premier hôtel au naturel



Ph. PNR Alpilles.

Dernier-né des hôtels labellisés « Hôtel au naturel », Le Mas de l'Oulivié au pied des Baux de Provence, est aussi le 22^{ème} lauréat arborant cette estampille synonyme de tourisme durable, conforme à l'esprit des Parcs naturels régionaux. C'est le premier hôtel du Parc des Alpilles à recevoir cette distinction qui implique que l'établissement et l'exploitant témoignent d'un attachement certain au territoire, à la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Dans cette perspective, le restaurant s'approvisionne en priorité localement, la décoration fait la part belle aux artistes et artisans du cru, et dans les espaces verts, déjà très méditerranéens, les pesticides sont naturellement proscrits.

Cette initiative concorde avec le projet du Parc des Alpilles de développer la marque « accueil du Parc » pour les hébergements professionnels.

Contacts

Hôtel du Mas de l'Oulivié,
Les Arcoules,
13520 Les Baux de Provence,
Tél. : (33) 04.90.54.35.78

Parc des Alpilles : Lydie Defos du Rau,
Tél. : 04 90 54 86 67

Monts d'Ardèche



Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

Les chemins de la création



Ph. PNR Monts d'Ardèche.

En mai 2010, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a mis les métiers d'art à l'honneur à travers deux événements : Atelier en atelier et le Mai des métiers d'art. Le Parc et l'Association d'Atelier en atelier ont encouragé la découverte du travail des artistes et artisans à travers un parcours dans les villes et villages de l'Ardèche. Le Parc et Trajectoires, association de professionnels des métiers d'art, ont monté un salon : le Mai des métiers d'art sur la montagne ardéchoise. Le thème était « l'oralité », illustré par des ateliers pour le public, des contes, de la poésie et du slam !

Contact

Jean-Philippe Simonnet,
Parc des Monts d'Ardèche
Tél. : 04.75.36.38.60
Mail : jpsimonnet@parc-monts-ardeche.fr

“Les Folies du Parc”

Après le village de Buzains en 2008, le Parc naturel régional des Grands Causses a organisé les 12 et 13 juin 2010 la deuxième édition de sa fête du Parc, dans le village médiéval de Castelnau-Pégayrols sur le contrefort des Monts du Lévézou. La fête intitulée « Les Folies du Parc » se veut un moment privilégié d'échanges avec tous les habitants, durant lequel sont mis en avant les patrimoines, les savoir-faire et les acteurs culturels du territoire.

Conçue par l'équipe du Parc et ses partenaires, cette manifestation a été organisée avec les associations et les habitants du village. Les thèmes de la fête : promotion locale des circuits courts et marché de pays, découverte des patrimoines naturel et culturel avec des randonnées thématiques, des ateliers, des expositions, des lectures, des concerts et des spectacles se déplaçant dans les ruelles du village. Pour cette seconde édition, les artistes invités



Ph. Richard Anré.

Un moment privilégié d'échanges avec tous les habitants.

avaient été impliqués bien en amont du projet. La programmation a fait la part belle aux acteurs culturels qui ont offert des créations conçues dans une démarche impliquant les habitants ■

Contact

Roxanne Wilhem, Parc des Grands Causses
Tél. : 05 65 61 35 50
Mail : roxanne.wilhem@parc-grands-causses.fr

Haut Jura

Une politique énergétique pour le territoire

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Ph. PNR Haut-Jura

Une politique énergétique en lien avec les acteurs forestiers et agricoles.

Commencé en début d'année, le programme LEADER « Haut-Jura, l'énergie du territoire » du Parc du Haut-Jura concerne les milieux agricoles et forestiers et propose d'étudier les effets du changement climatique sur l'environnement, de développer le potentiel économique du bois-matériau et de faire de l'agriculture haut-jurassienne une agriculture énergiquement performante, au sein d'un territoire de moyenne montagne, caractérisé par une présence forestière importante et une agriculture d'élevage laitier.

Le changement climatique est en effet aujourd'hui engagé. LEADER propose d'imaginer les scénarios à venir au plan local et d'en rendre compte aux professionnels (gestionnaires et élus) ainsi qu'au grand public, pour permettre au territoire de s'adapter. L'évolution climatique locale des sols, des indicateurs comme les insectes et la flore seront autant de données pour déterminer quels seront les peuplements forestiers les mieux adaptés aux variations climatiques dans le Haut-Jura.

Même si 70% de la surface du territoire est forestier, le Parc souhaite, à travers LEADER, permettre à la filière bois-matériau de bénéficier davantage de ce potentiel économique, en retrouvant une logique de circuit court, de la grume à l'utilisation du bois-matériau (utilisé principalement dans la construction).

Enfin, l'autre moitié des actions de LEADER est dédiée au monde agricole, avec pour fil rouge l'énergie : investissements en économie et utilisation d'énergies renouvelables dans les exploitations agricoles, dans les fromageries (ateliers fromagers), promotion de produits agricoles en circuits courts (points de ventes collectifs par exemple), et lutte contre l'enfrichement par des méthodes douces et pérennes. La promotion des énergies renouvelables passe aussi par un projet de méthanisation agricole collective et le développement des toitures photovoltaïques.

Enfin, les fromageries synthétisant l'essentiel de l'économie agricole à travers la production fromagère (AOC Comté, Bleu, Morbier...), le Parc développe un accompagnement d'investissements permettant de valoriser le métier de fromager, les productions et la vie agricoles. C'est le cas par exemple avec une scénographie des galeries de visites ou encore des projets d'amélioration de l'attractivité des bâtiments et de leur intégration paysagère qui ont déjà motivé plusieurs fromageries du Parc ■

Ph. PNR Haut-Jura



Contact
Philippe LEVY, Parc du Haut Jura,
Tél. 03 84 34 12 37,
mail : p.levy@parc-haut-jura.fr

Il s'agit aussi de valoriser la production fromagère du territoire.

Millevalches en Limousin

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Ph. PNR Millevalches en Limousin

Avec "Retrouvance", l'offre de séjours s'étoffe

Des séjours imaginés par l'ONF, avec randonnées et nuitées.

Avec le produit Retrouvance® de l'ONF (randonnées et nuitées), le Parc de Millevalches en Limousin étoffe ses offres de séjour. Son potentiel d'hébergement s'est accru pour les groupes de taille moyenne grâce à la livraison, cet été, de gîtes forestiers réhabilités par des artisans locaux. Ces bâtiments, témoins des savoir-faire des maçons migrants du Limousin, sont devenus des « éco-gîtes »,

producteurs d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques). A Bonnefond, Millevalches, Peyrelevade en Corrèze, Gioux et Croze en Creuse, ces étapes ponctuent la semaine de randonnées de découverte du patrimoine naturel et culturel. Selon les saisons, les services Loisirs Accueil de la Creuse et de la Corrèze et les agences françaises et étrangères spécialisées commercialiseront ce séjour, fruit d'un projet labellisé Pôle d'Excellence Rurale retenu par la région Limousin. L'ONF, le Parc, les collectivités maîtres d'ouvrage, divers bailleurs de fonds (Etat, Région, Départements de la Creuse et de la Corrèze) et l'Europe à travers le fonds Feader (11% du financement) sont en l'occurrence partenaires ■

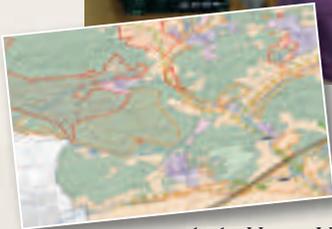
Contacts
Myriam CLEMENT,
Parc Millevalches en Limousin,
Tél. : 05.55.95.39.67,
Mail m.clement@pnr-millevalches.fr

Mieux protéger les espaces naturels en milieu périurbain



Ph. PNR Haute Vallée de Chevreuse.

Travailler sur un plan du Parc à l'échelle de la parcelle a suscité beaucoup de débats passionnés



Dans le cadre du renouvellement de sa charte, le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse a innové en réalisant son Plan à la parcelle, en collaboration étroite avec les élus de chaque commune du territoire. « Travailler à l'échelle de la parcelle avec les élus traduit l'expression d'une

volonté forte du président du Parc afin de mieux faire face aux enjeux de préservation des espaces naturels et des paysages sur un territoire soumis à de fortes pressions foncières », déclare Bernard Rombauts, responsable de l'Atelier d'architecture, d'urbanisme et de paysage.

Ce traitement à la parcelle permet de cartographier finement les espaces naturels à préserver sur le territoire du Parc. Cette expérimentation, appelée à se reproduire sur d'autres Parcs soumis à des pressions foncières similaires, a concerné les 21 communes du Parc mais aussi les 41 communes faisant partie du projet d'agrandissement. Au total, plus de 150 réunions dans les communes ont été nécessaires pour parvenir à un accord sur les espaces à protéger. Le document final est actuellement soumis à

Contact : Bernard Rombauts,
Parc naturel régional
de la Haute Vallée de Chevreuse
Tél : 01 39 56 78 48,
Mail : architecture.pnr.chevreuse@orange.fr

LORRAINE

La nature dans mon village

Le Parc naturel régional de Lorraine invite ses habitants à mieux connaître leur territoire, le valoriser, à protéger la nature et à participer à sa préservation en toute responsabilité grâce au programme « Connais ton Parc ». Celui-ci permet aux scolaires, aux communes, aux habitants de se rencontrer, d'échanger, de travailler ensemble pendant une année complète sur un sujet d'intérêt environnemental, culturel et social. En 2010, 20 communes, 2 communautés de communes et 70 classes, soit 1500 élèves, ont répondu à l'appel à projet du Parc et participent à l'opération « La nature dans mon village ». Les élèves sont invités à travailler sur un projet initié par l'une des communes ou communautés de communes.



Ph. PNR Lorraine.

Permettre aux habitants d'échanger et de se rencontrer.

Les projets proposés recouvrent plusieurs thèmes : l'arbre et la haie, la nature en ville, les zones humides, les sentiers, le jardinage biologique, la gestion différenciée, la reconquête de friches, les vergers. Plus largement, l'ensemble des habitants est invité à participer à l'élaboration de ces projets avec les élèves et les collectivités, ainsi qu'aux différentes animations organisées dans le cadre de « La nature dans mon village » : chantiers de plantation, conférences, films,

expositions, restitutions des projets des classes et des communes, sorties découvertes...

Quelques exemples de projets montés en partenariat avec de nombreuses associations : en lien avec un programme urbain de plantations de haies de la ville, les classes d'une école maternelle et d'une école primaire plan-

tent des haies pour améliorer la diversité végétale de la cour d'école et pour clore le jardin pédagogique ; les habitants d'une commune, enfants et adultes, participent à la construction d'un spectacle en lien avec la biodiversité du village ; les habitants d'une autre commune sont invités à faire partager leurs connaissances sur les patrimoines à mettre en valeur sur un sentier : lavoirs, vignes et vergers, ancienne voie ferrée, calvaires... Pour connaître l'ensemble des projets de « La nature dans mon village » et le calendrier des manifestations régulièrement mis à jour, consultez le site <http://connais-tonparc.free.fr>

Contacts
Nicolas Lambert, Parc de Lorraine,
Tél : 03 83 84 25 44
courriel : nicolas.lambert@pnr-lorraine.com
ou
Odile Beirens, Parc de Lorraine,
Tél : 03 83 84 25 40
courriel : odile.beirens@pnr-lorraine.com



Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Ph. Orange Tm.

Un réseau de bornes visio-guichets

est en cours de déploiement sur le Haut-Jura. Réalisé dans le cadre d'un appel à projets Arc Alpin (Access), ce projet ambitieux de faciliter au quotidien et pour les populations des zones rurales, les démarches auprès de services comme la CPAM et Pôle Emploi. Il a la particularité d'être développé en partenariat avec le Pays Horloger, autre territoire franc-comtois soumis aux mêmes contraintes géographique. Dans la pratique, ces bornes dotées d'une imprimante et d'un scanner sont installées dans des lieux habituellement fréquentés par le public (mairie, agence postale, Relais de Service) et permettent des échanges en toute confidentialité. A terme ce sont 8 sites qui seront ainsi équipés. Cette initiative s'appuie sur des retours d'expériences dans lesquels les utilisateurs ont plébiscité le gain de temps, d'argent et un environnement technologique fort pratique.

Contact
Louis-Pierre Mareschal,
Parc du Haut Jura
Tél : 04 84 34 12 30
Mail : lp.mareschal@parc-haut-jura.fr

Lorraine

Un guide des chantiers propres

Le Parc naturel régional de Lorraine a réalisé un guide du chantier respectueux de l'environnement à l'usage tant des entreprises privées que des structures publiques. L'objectif est d'apporter une aide à la réflexion grâce à des fiches courtes et didactiques. Cette démarche exprime la volonté du Parc d'améliorer ses marges de progrès dans la conduite d'un « chantier propre » exemplaire. Le guide est en téléchargement sur le site du Parc : http://www.pnr-lorraine.com/documentation/guides/guide_chantiersBD.pdf



Ph. PNR Lorraine.

Contact
Guy Georges,
Parc de Lorraine
Tél : 03 83 81 67 67,
Mail : pnr-lorraine@pnr-lorraine.com

Vivre ensemble à la campagne



Ph. Jeanne Delafosse.

Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants ...

Six Parcs naturels régionaux se sont lancés dans le projet « Vivre ensemble à la campagne » sous l'égide de l'association des Parcs du Massif-Central (IPAMAC) : Causses du Quercy, Grands Causses, Livradois-Forez, Millevaches en Limousin, Monts d'Ardèche, Morvan. L'objectif de l'opération : améliorer l'accueil des nouveaux arrivants en utilisant des supports médiatiques culturels et s'interroger sur les relations entre les habitants à travers un même territoire. Ce projet fait suite à l'opération « Parcs en résidences » qui s'est déroulée en 2007-2008. Cinq collectifs d'artistes dans les domaines du spectacle vivant et des arts graphiques et visuels ont été accueillis en résidence sur cinq Parcs donnant lieu à des créations diffusées sur leur territoire d'intervention.

En 2010, suite à un appel à projet, une nouvelle équipe artistique a été sélectionnée. Camille Plagnet et Jeanne Delafosse, réalisateurs de films documentaires et membres de l'association Son et Image, vont résider sur chacun des six Parcs afin de faire participer des acteurs

du territoire (associations, clubs de sports, conseils municipaux...) à la réalisation d'un film et à l'écriture d'un livre.

L'objectif est de sensibiliser les habitants, les acteurs économiques et sociaux, les élus communaux et communautaires à l'intérêt des projets culturels et artistiques dans les politiques d'accueil, d'aménagement et de développement de leurs territoires, mais aussi de créer des liens forts entre les différents participants, de susciter l'échange et de contribuer au « savoir-vivre » ensemble durant l'expérience mais également au-delà de celle-ci. Cette action est accompagnée par le Collectif Ville Campagne. Fanny Herbert, sociologue, est chargée d'observer l'ensemble de la démarche ■

Contacts

Julia Steiner, IPAMAC
Tél. : 04 74 59 71 70
Mail : julia.steiner@parcs-massif-central.com

Nils Brunet, Parc des Causses du Quercy
Tél. : 05 65 24 20 50
Mail : nbrunet@parc-causses-du-quercy.org

Pour approfondir

www.parcs-massif-central.com/nos-actions-accueil-des-nouvelles-populations_fr_02_02.html Dossier de présentation « Vivre ensemble à la campagne »



Ph. PNF, Millevaches en Limousin.



Ph. Jeanne Delafosse.

... à l'aide de supports médiatiques culturels.

Pilat

Expérimentation d'une ligne de bus depuis Lyon et Vienne



Ph. CG42.

Le bus s'arrête dans plusieurs villages du Pilat, puis en pleine nature au départ des sentiers balisés.

Avis aux randonneurs des agglomérations de Lyon et de Vienne : pour les adeptes de cette activité, le dimanche peut être une journée absolument sans voiture à présent. Ils peuvent la laisser, s'ils en ont une, en ville et se rendre aux crêts du Pilat en bus, le temps d'une pause dominicale 100% « éco-citoyen », combinant transports en commun et balade à pied voire à vélo dans le Parc.

Ce jour-là, deux allers-retours au départ des gares de Lyon et de Vienne sont planifiés actuellement. Sur réservation, les vélos

peuvent être aussi embarqués. Coût du trajet pour un passager : deux euros, afin que la découverte et la pratique des chemins de randonnée des Crêts du Pilat soient non seulement écologiques de bout en bout mais également accessibles à toutes les bourses. Le bus s'arrête dans plusieurs villages du Pilat, puis en pleine nature au départ des sentiers balisés. Bientôt un accompagnateur de la Maison du Tourisme du Pilat montera dans le bus pour plus d'informations sur l'offre touristique du Pilat. En attendant, des dépliants d'information se trouvent dans le bus pour préparer ou peaufiner sa rando. L'initiative complète le dispositif « Pilat sans voiture », une invitation à utiliser le co-voiturage, les modes doux et l'intermodalité (bus, train, navettes d'aéroport). Le conseil général de la Loire expérimente ainsi une offre de transport destinée aux touristes résidant à l'extérieur du Parc. Pour les habitants du Parc travaillant la semaine dans les villes périphériques, la réciproque pourrait être la prochaine étape, via des lignes de bus connectées aux gares, si l'expérience en cours est concluante ■

www.pilat-tourisme.fr

Contact
Kolotiana Ramonja,
de la Maison du Tourisme du Pilat
à la Maison du Parc
Tél. 04 74 87 52 01
Mail : kramonja@parc-naturel-pilat.fr



Un observatoire photographique transfrontalier des paysages

Ph. Edith Roux



Zonning, chemin de Thumaide à Roucourt (Belgique). Espaces d'activités industrielles et commerciales.

Financé par le programme européen Interreg IV A, le projet d'Observatoire photographique des paysages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, partenariat entre le Parc naturel régional de Scarpe-Escaut en France et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Wallonie belge, marquera en septembre une étape importante avec l'ouverture de son site internet.

Avec 250000 habitants sur plus de 75000 hectares et une centaine de villes et villages, le territoire des deux Parcs représente un bel échantillon des caractéristiques des paysages régionaux, où plaines humides, plateaux agricoles, sites urbains et miniers se côtoient.

Dans le cadre d'une meilleure connaissance des paysages européens et de ses transformations, le site internet sera un outil d'aide à la décision pour les élus locaux et techniciens mais aussi un outil participatif pour les habitants du territoire des deux Parcs. Chaque citoyen pourra y met-

tre ses propres observations sur les paysages qui environnent son cadre de vie. La création de ce site internet est le fruit d'une démarche d'observation et de sensibilisation réalisée en amont. Un concours photographique ouvert aux habitants en 2008-2009 a permis de collecter des documents et photos. Une photographe artiste, Edith Roux, a parcouru le territoire afin de constituer un fonds d'images pour l'Observatoire mais aussi pour présenter sur le site internet 60 photographies représentatives des différents paysages. Une ethno-sociologue, Laurence Carré, a recueilli auprès de 15 habitants, ayant participé au concours photos en 2008-2009, leur perception des paysages et de ses transformations. Vers septembre 2010, une exposition itinérante sera organisée, où des habitants montreront la photo du paysage qui les entoure accompagnée d'une photo ancienne de ce même paysage et d'un témoignage personnel sur son évolution ■

Contact

Magali Gondal, Parc Scarpe-Escaut
Tél. : 03 27 19 19 94

Mail : m.gondal@pnr-scarpe-escaut.fr

Site Internet à partir de septembre : <http://www.observatoire-paysages.pnth.eu>

Fêtons le Parc



A l'occasion des 40 ans du Parc naturel régional d'Armorique, des parcours de découverte rythmés par des témoignages, des rencontres et des expositions ont mobilisé les acteurs du territoire du 4 au 13 juin 2010. Un forum présentant les écoles, entreprises et communes sur le thème du développement durable, l'innovation et la biodiversité s'est tenu du 4 au 6 juin 2010 à Châteaulin. Le Parc a également confié à des artistes, le chorégraphe Patrick Le Doaré, le photographe Didier Olivré, le conteur Loïg Pujol et le scénographe Philippe Daney, la création de projets originaux sous la forme de spectacles, expositions et animations, en connivence avec les associations et les écoles.

Contact

Véronique Hetet, directrice du Parc d'Armorique
Tél. 02 98 81 90 08,

Mail : veronique.hetet@pnr-armorique.fr

Volcans d'Auvergne

La communication récompensée



Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales.

Le concours de la meilleure carte de vœux des territoires, organisé pour la 6^{ème} fois par le Forum pour la gestion des villes et des collectivités territoriales, le groupe La Poste, Cap'Com notamment, a doublement récompensé celle du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne qui réussit à rendre accessible les enjeux complexes de la biodiversité, auxquels les Nations Unies ont dédié l'année 2010. De plus, le fond et la forme du message concordent puisqu'elle a été imprimée par un prestataire local, sur papier certifié PEFC (attestation écologique de l'origine du bois et de sa transformation). Lors de la cérémonie du 31 mars dernier, le président du Parc lauréat, Roger Gardes, a reçu le prix de la meilleure carte de vœux en tant qu'organisme public local, et le prix du public décerné par les participants présents.

Contact :

Parc des Volcans d'Auvergne
Tél. : 04 73 65 64 00



Des outils pour l'expression des habitants sur les espaces publics

Et si les habitants exprimaient leur propre réflexion, vision et desiderata à propos des espaces publics au lieu de compter sur le rapport d'un cabinet d'étude lambda ? Dans le Parc naturel régional du Vercors, sur la commune de Saint-Jean de Royans, ce type d'approche, conforme au « vivre ensemble » promu par sa charte et à l'idée d'une démocratie locale réellement participative, est expérimentée sous la houlette d'un collectif multi-compétences (architectes, concepteurs, constructeur, charpentier...) et d'artistes (DJ, vidéaste, etc.). « Chaud devant, c'est une méthode pour récolter des envies, faire sortir les habitants de chez eux, les faire se rencontrer et discuter des sujets d'urbanisme qui les concernent directement » explique Dimitri Messu architecte du collectif en question baptisé EXYZT. Avec deux associations acolytes, *De l'aire* (axée sur la participation locale et l'action artistique) et *La Halle* de Pont-en-Royans (axée sur la médiation culturelle) et le soutien financier d'un programme européen (Leader), il s'agit d'inventer un « outil de médiation », une attraction telle qu'une charrette embarquant un four à pain, qui déambule

dans les rues et glane les idées des passants ou bien ce peut être la transformation des fontaines du village en « pédiluves » : leur eau chauffée et agrémentée d'huiles essentielles sert à de conviviaux bains de pieds collectifs et en plein air où les langues se délient ! Dans le quartier des Chaux dont l'un des 3 HLM est en cours de déconstruction, des modules en bois chargés de sauver de la démolition l'âme symbolique du lieu va servir d'exutoire à la nostalgie prévisible des résidents, en attente de relogement. Une curiosité à découvrir du 25 au 4 juillet et en octobre : www.flickr.com/photos/chauddevant.com ■

Contact

Armelle Bouquet, Parc du Vercors

Tél. : 04 76 94 38 26

Mail : armelle.bouquet@pnr-vercors.fr

Les Parcs naturels régionaux la “culture” européenne

Au sein du réseau des Parcs naturels régionaux, la question européenne pose problème. D'un côté Bruxelles ne s'appuie pas explicitement sur nos territoires d'excellence pour asseoir sa politique, et les parcs peinent à obtenir des financements. Mais d'un autre côté, nos parcs français ne manqueraient-ils pas de cette “culture” européenne qui résoudrait la question ?

■ **Parcs : L'Union européenne est-elle un élément si important dans la politique des Parcs naturels régionaux de France ?**

■ **Dominique Lévêque.** C'est important pour tout le monde, mais pour les parcs c'est considérable en raison de l'évolution de la politique européenne elle-même. Je vous rappelle qu'elle n'a plus de critère géographique. C'est sur la base de projets que l'Union apporte ses aides financières. Et compte tenu de la raréfaction de l'argent public, la problématique des fonds européens devient encore plus prégnante qu'auparavant.

■ **Joseph van der Stegen.** Les parcs naturels régionaux sont régulièrement impliqués dans d'importantes actions de terrain dans le cadre de projets LIFE, co-financés par l'Union européenne. Ils savent comment déposer valablement des projets de ce type. Ils peuvent donc également le faire dans le cadre d'autres programmes ou projets européens.

■ **A propos de la raréfaction de l'argent public, la crise que traverse les économies mondiales a-t-elle une incidence sur les politiques européennes ?**

■ **Dominique Lévêque.** Je ne pense pas que pour l'instant, la crise ait des conséquences sur l'utilisation des fonds européens.

■ **Mickaël Vaillant.** Juste un mot sur cette question : il y a un impact de la crise au moins sur les cofinancements des projets concernés par les fonds structurels 2007-2013. On constate un problème de mobilisation de la part de certaines collectivités pour financer les projets. Heureusement, les fonds structurels, eux, permettent de compenser cette baisse relative des cofinancements, aussi bien publics que privés. Il y a un deuxième impact de la crise, c'est que malheureusement dans ces périodes, les enjeux Environnement et Développement durable ont tendance à devenir secondaires.

■ **Hors de ce contexte d'actualité, pourquoi les rapports des Parcs naturels régionaux avec l'Union européenne posent-ils problème ?**

■ **Dominique Lévêque.** L'Union européenne, la Commission, pensent sans aucun doute que les parcs régionaux, nationaux, les réserves font œuvre utile, mais nous ne sommes pas fléchés en tant que tels par Bruxelles. Europarc, à ce titre, est un outil important de lobbying pour que, dans le cadre du prochain plan, nous soyons considérés comme des espaces qui méritent attention, qui servent d'exemple, ne serait-ce qu'en matière de préservation de la biodiversité puisque cet enjeu

est majeur pour toute l'Europe. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la moitié des zones Natura 2000 en Europe se trouvent dans des parcs nationaux, régionaux ou des réserves naturelles.

■ **Pourquoi les Parcs naturels régionaux, peinent-ils à utiliser les fonds européens. Est-ce seulement une question de lobbying ?**

■ **Dominique Lévêque.** C'est peut-être un problème culturel de la part de nos parcs. Nous nous décourageons trop souvent. Sans doute est-ce aussi une question de lourdeur administrative, mais il faudrait essayer de dépasser ces difficultés.

■ **Joseph van der Stegen.** La difficulté réside peut-être dans le fait que les activités des Parcs naturels régionaux sont transversales et non pas liées à une activité spécifique. C'est en réalité un atout car la préservation de la nature touche de nombreux secteurs d'activité. Les parcs ont une expérience étendue en la matière et rejoignent le souci de l'Europe d'intégrer la nature dans les différents secteurs de la société. Par contre, cette multidisciplinarité ne facilite sans doute pas l'accès aux programmes européens et nécessite une bonne connaissance de l'échelon européen pour l'aborder de manière efficace.

■ **Parcs : Sur l'importance de cet enjeu européen, peut-être Luigi Bertone pourrait-il nous dire s'il a une vision différente de celle de Dominique Lévêque.**

■ **Luigi Bertone.** Il ne s'agit pas d'un problème franco-français, mais d'un problème européen. L'Europe considère les parcs comme des outils de gestion spécifiques, alors qu'au contraire, les pays ont eu l'idée de créer des parcs pour mener une politique d'ensemble. Ce devrait être une politique européenne. Mais quand on parle d'environnement, dans l'Union européenne, on parle seulement de Natura 2000, pas d'une vision globale du territoire européen. Les stratégies territoriales sont indispensables. Il y a, dans l'Europe des 27, 7000 espaces protégés, plus de 600 parcs, 11 000 espaces naturels. C'est une puissance que l'Europe n'utilise pas suffisamment.

■ **Il n'y a pas, aujourd'hui, de politique européenne intégrée de l'ensemble des espaces naturels protégés ?**

■ **Luigi Bertone.** Non, au contraire, il y a des politiques territoriales qui entrent en contradiction avec les propositions européennes.

■ **Joseph van der Stegen.** Je voudrais corriger quelque peu ces propos.



Les parcs ont des activités transversales. C'est à la fois une difficulté et un atout.

Joseph Van Der Stegen

Parcs naturels ont-ils vraiment le potentiel qu'il faudrait ?



En Italie, l'Europe est devenue la "mama" qui donne de l'argent et c'est tout.

Luigi Bertone

Natura 2000 est la pierre angulaire de la préservation du patrimoine naturel européen. C'est un outil légal fort qui concerne 17% du territoire européen mais la Commission européenne est consciente qu'il doit être complété par d'autres actions pour assurer la préservation de la biodiversité en Europe. Je voudrais citer les efforts développés actuellement pour intégrer davantage la nature dans la politique de

développement régional, la politique agricole et la politique de la pêche. Une réflexion importante est également en cours au sein de la DG Environnement sur la notion «d'infrastructure verte». L'élaboration de la stratégie de protection de la biodiversité au-delà de 2010 mettra d'ailleurs vraisemblablement l'accent sur la nécessité de dépasser le cadre de Natura 2000. Les parcs naturels ont tout à fait leur place dans ces développements.

■ **Gérard Peltre, pouvez-vous rapidement présenter le RED et nous dire votre sentiment sur les difficultés entre l'Union européenne et les Parcs naturels régionaux ?**

■ **Gérard Peltre.** Je suis en effet le président de Ruralité Environnement et Développement. C'est une association internationale née en 1980, qui défend depuis sa création le principe de l'émergence d'une politique rurale européenne intégrée et territorialisée, qui intègre la préservation et valorisation de l'environnement dans le cadre de projets territoriaux globaux et partagés de développement durable. Nous dirigeons notre action dans deux directions : la conduite d'un lobbying de proposition et la mise en œuvre d'opérations transfrontalières et transnationales en correspondance avec les chantiers de prospectives. A propos des parcs, puisque je suis aussi maire et vice-président d'un parc, j'aurais tendance à dire "Aides-toi, le ciel t'aidera". Il est vrai que les parcs ne sont pas reconnus et valorisés à leur juste valeur. Ils sont pourtant à la croisée des grands défis et enjeux du développement durable et de la croissance « inclusive » portée par la stratégie 2020 de l'U.E.. Je pense, par contre, qu'ils n'en ont pas la conscience opérationnelle qui conviendrait.

■ **Vous voulez dire qu'ils n'évaluent pas assez leur activité et qu'ils ne communiquent pas suffisamment autour ?**

■ **Gérard Peltre.** Oui ! mais je parle aussi de la dimension politique de la question. Je dis qu'il faut que les parcs sachent diffuser leurs expériences, leurs acquis pour le développement durable des territoires. L'évaluation est indispensable pour

capitaliser, pour transmettre. Mais il nous faut être reconnus comme étant des territoires d'excellence pour le développement durable, de vrais facteurs de performance. Ce doit être au moins notre ambition. Il faut que nous sachions dire et montrer que les parcs sont sur tous les grands enjeux d'aujourd'hui, de la compétitivité, de la biodiversité et du développement durable. C'est capital ! S'agissant des relations avec la commission Européenne nous devons lui faire des propositions sur nos attentes et répondre à ses consultations publiques. La copie de la Commission sur les enjeux de développement rural durable et le futur de la PAC après 2013 devrait être soumise aux Etats membres, au parlement européen... cette fin d'année. La réflexion sur le futur de la politique de cohésion suit un calendrier proche. Avons-nous été présents dans cette phase de réflexion et de rédaction ? Si non il faudra l'être dans le suivi avec les Etats membres. Le sentiment d'une France qui incarnerait le projet européen, du fait de son rôle initial déterminant dans la construction européenne n'est pas étranger à cette situation et au sentiment d'arrogance qu'on nous prêterait. L'Europe devenue Union européenne à 27 a bien changée. Je pense qu'il faut que nous soyons aussi pragmatiques que nos partenaires européens, tant sur le plan des propositions que sur celui des financements. Sur ce dernier point par exemple, pour nos amis des parcs Wallons les financements européens représentent une part importante de leur budget. En Lorraine, nous avons engagé cette réflexion. Notre objectif est de rechercher un cofinancement global « multifonds » de l'union européenne pour la mise en œuvre de la charte du Parc. La convergence entre les objectifs de l'Union et la stratégie du parc sont essentiels.

■ **Joseph van der Stegen.** Les Parcs naturels régionaux doivent rassembler leurs forces au-delà des frontières nationales, tirer parti de la diversité de leurs compétences et mettre en valeur leur expérience étendue en matière de gestion intégrée du territoire. Pour ce faire, la participation aux débats, conférences, consultations (par exemple, la prochaine consultation des parties prenantes organisée par la Commission européenne sur la stratégie post 2010 de protection de la biodiversité) organisées au niveau européen est très importante. Ceci permet de développer une dynamique d'échange entre les différents secteurs et avec les institutions européennes, d'être pleinement impliqué dans les débats et donc de mieux apprécier les possibilités offertes par le niveau européen.

■ **La Lorraine a cette chance d'être très proche de Bruxelles...**

■ **Gérard Peltre.** Nous sommes en effet tout près de la Wallonie où les parcs recourent aux cofinancements de l'UE pour constituer leurs budgets.



Passer de la notion de parc "espace d'expérimentation" à la notion de "territoire de référence."

Gérard Peltre

Ont participé au débat :

■ **Dominique Lévêque**, président du Parc de la Montagne de Reims, président de la commission "Europe & international" de la Fédération des Parcs et vice-président de la section française d'Europarc.

■ **Gérard Peltre**, président de Ruralité, Environnement, Développement (RED), président du Groupe consultatif de Développement Rural de la Commission européenne, 1^{er} vice-président du Parc de Lorraine.

■ **Mickaël Vaillant**, chargé de mission Développement régional et politiques européennes à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR).

■ **Luigi Bertone**, de Federparki et Europarc Italy

■ **Joseph Van Der Stegen**, de la direction générale Environnement à la Commission européenne.

Nous sommes par ailleurs en réseau, dans le cadre d'un inter-reg, avec les parcs de la grande Région (Wallonie, Grand duché de Luxembourg, Rhénanie Palatinat, Sarre, Lorraine). Cet engagement contribuera au développement, au sein de notre parc, de la culture « d'Europe ».

■ **Mickaël Vaillant, peut-être faut-il rappeler ce qu'est la DATAR. Ensuite, comment cette délégation interministérielle franco-française participe-t-elle au débat ?**

■ **Mickaël Vaillant.** Pas tout à fait franco-française. Je suis chargé de mission au sein de l'équipe Développement régional et politiques européennes, et responsable du pilotage du CRSN,



Les PNR ont la taille critique, ils ont l'expertise suffisante et ils interviennent sur tous les grands enjeux.

Mickaël Vaillant

le cadre de référence stratégique national élaboré en 2007 et qui fixe pour la France les grandes priorités, les grandes stratégies à mettre en œuvre au niveau des programmes opérationnels européens. Je suis par ailleurs en charge du suivi des stratégies régionales d'innovation où la dimension Innovation et Développement durable est aussi importante. Notre entrée n'est pas franco-française, elle est franco-européenne et je dirais même européen-française. De quoi parle-t-on ? Les fonds structurels tendent les bras aux Parcs naturels régionaux à condition de savoir les saisir ! Cette période 2007-2013 de programmation en cours se veut plus stratégique, notamment avec la fin du zonage qui rend désormais tous les territoires éligibles. Tous les territoires peuvent candidater à des financements, y compris les Parcs naturels régionaux. Il y a deux problèmes, à mon avis, dans ce débat. Du côté des parcs, d'abord, comme l'a dit Gérard Peltre, il y a nécessité d'acquiescer cette culture européenne, culture politique, culture technique aussi, et de ce point de vue là, je crois que l'arrivée à la tête de la Fédération des parcs de Marc Gastambide qui était chef de l'équipe Europe à la DATAR est une bonne nouvelle. Mais c'est au niveau de chaque parc qu'il faut recruter des spécialistes des questions européennes, du montage de dossier et du management de projet. Si l'on veut des fonds européens, il faut se doter de cette compétence. Ensuite, il faut pousser les thématiques « Environnement » dans les programmes opérationnels. La thématique qui avance de loin la mieux, « Recherche et développement, Innovation et Soutien à l'esprit d'entreprises », absorbe plus de 50 % du total des crédits européens programmés. Les thématiques « Environnement » n'en représentent qu'environ 9 % ! Nous abordons souvent cette difficulté dans le groupe de travail « Développement durable » que la DATAR a mis en place avec les conseils régionaux et qui a permis d'auditionner plusieurs d'entre vous. Comment expliquer cette difficulté ? D'abord, sur ces thématiques Environnement et Développement durable, postulent souvent des porteurs de projets qui n'ont pas l'expertise, pas la taille critique pour s'engager dans des procédures certes un peu complexes. Ensuite, c'est un problème d'animation territoriale, de mobilisation des réseaux de développeurs et d'acteurs locaux et un problème de moyens. Il faut se donner les moyens. Nous militons auprès de nos collègues de la Commission européenne pour que plus un seul appel à projets ne se fasse sur des thèmes aussi complexes que l'environnement sans assistance au montage de projet. L'enjeu est aujourd'hui d'améliorer véritablement l'animation territoriale et la détection de projets. Les parcs ont la taille critique, ils ont l'expertise suffisante et ils interviennent sur tous les grands enjeux. Ils ont donc les moyens d'une démarche thématique intégrée pour faire financer leurs actions et ils doivent participer davantage à l'animation territoriale sur ces sujets.

■ **Luigi Bertone, l'Italie manque-t-elle aussi de cette "culture" européenne ?**

■ **Luigi Bertone.** Vous savez, les Italiens pensent le pire de l'Italie. Tous les problèmes que vous avez décrits en France sont vécus en Italie de la même façon. Pour nous, tous les autres pays sont meilleurs, travaillent mieux, etc. L'Union européenne finance nos parcs, comme beaucoup d'institutions. Mais, du coup, l'Europe est devenue la "mama" qui donne de l'argent et c'est tout. Nous ne voyons pas l'Europe comme une organisation internationale, mais comme une institution où l'on peut trouver de l'argent. Mais je voudrais revenir sur le sujet de l'approche intégrée des parcs. Je pense que les parcs devraient monter des dossiers sur ce qu'ils savent mettre en œuvre, sur l'agriculture, l'énergie, les opérations internationales, pour dire à chaque pays et à l'Europe quelle politique mener, surtout dans les pays méditerranéens. Il faut aussi une harmonisation des législations sur les parcs. C'est ce qui a empêché l'Union européenne de s'en occuper jusqu'à aujourd'hui. Enfin, pour donner de la valeur ajoutée aux parcs, il faut qu'ils agissent au-delà de leurs limites géographiques, qu'ils coopèrent sur les problèmes que les institutions ne peuvent pas appréhender.

■ **Comment réagissez-vous, Gérard Peltre à ce que vous venez d'entendre sur l'Italie ?**

■ **Gérard Peltre.** Ce n'est pas naturel pour les parcs de s'inscrire dans cette démarche pas plus que de mobiliser les fonds structurels et autres crédits européens. Nous avons progressé, mais la culture partagée nécessaire n'est pas encore très présente. Si nous voulons que les parcs puissent être compris comme étant des territoires d'utilité pour la construction européenne, il est important de passer de cette notion de parc "espace d'expérimentation", à la notion de parc "territoire de référence". Seuls les parcs ont des équipes, des structures qui permettent de répondre aux grands enjeux. Je voulais aussi dire qu'il est essentiel pour la cohésion d'organiser des interrelations fortes et équilibrées entre les pôles ruraux et urbains. Par ailleurs si nous voulons progresser dans nos modes de fonctionnement et dans la reconnaissance attendue, nos parcs ne pourront pas faire l'économie d'organiser des formations croisées élus - chargés de mission et de renforcer les chartes des parcs autour des grands enjeux européens. Il faut, enfin, que les parcs de l'Union s'organisent pour faire des propositions à toutes les consultations, en tenant compte de leur expérience. Vous verrez alors qu'ils feront enfin partie du paysage.

■ **Dominique Lévêque, comment faire pour que les parcs s'investissent davantage dans les programmes européens. Est-ce une question de formation ? Quelle conclusion tirez-vous de ce débat ?**

■ **Dominique Lévêque.** Je pense qu'il faut mesurer le chemin parcouru et poursuivre les efforts entamés. Les progrès sont réels, mais je crois, comme Gérard Peltre, que nous avons beaucoup à faire en matière de formation de nos cadres et des élus. C'est quelquefois un peu difficile à faire passer : dire à son comité syndical de parc qu'il va falloir embaucher un spécialiste des fonds européens, ce n'est pas très simple. Je dis aussi, à Mickaël Vaillant en particulier, qu'il faut renforcer Europarc. Je rappelle qu'il y a quelques mois encore, la section française d'Europarc n'existait pas. Il est de notre responsabilité, en effet, que les parcs et les

territoires de projet bénéficient et participent effectivement de la politique européenne, parce qu'ils apportent aussi à la politique européenne leur expertise, leurs expérimentations. Ils servent d'exemple, en matière de préservation de la biodiversité et de développement économique durable. L'enjeu, là encore, est considérable ■



Je crois que nous avons beaucoup à faire en matière de formation de nos cadres et des élus.

Dominique Lévêque

Année internationale de la biodiversité : 1. Protéger le remarquable



Ph. Helle Van Nigen

Nous avons choisi de consacrer trois dossiers de cette revue à la biodiversité. Le premier volet, dans ce numéro-ci, raconte comment les Parcs naturels régionaux protègent les milieux naturels ainsi que les espèces animales ou végétales remarquables, voire emblématiques, mais toujours menacées car l'homme, spontanément, est une espèce plus envahissante que toutes les autres ! Les parcs veulent donc connaître le mieux possible la biodiversité de leur territoire ; ils sensibilisent les habitants et les visiteurs à la protection des espèces et des milieux et ils expérimentent des partenariats nouveaux pour une ingénierie de territoire cohérente, crédible et durable.

Le deuxième volet, dans le prochain numéro, sera consacré à la biodiversité ordinaire et à

la biodiversité domestique, et le troisième, aux trames vertes et bleues qui évitent les obstacles à la circulation des espèces et visent à créer un réseau écologique fonctionnel.

Tant il est vrai que la biodiversité comprend des écosystèmes fragiles, complexes et dont l'équilibre est parfois instable, les Parcs naturels régionaux contribuent activement à sa protection par une mosaïque d'actions et de partenariats.



Année internationale de la biodiversité : 1. Protéger



Ph. L. Godez / PNF Lorraine.

A l'échelle mondiale comme nationale, la biodiversité est en déclin. Les milieux les plus riches s'appauvrissent continuellement.

Pour commencer, mettons-nous d'accord sur les mots : la "biodiversité" est une richesse naturelle, un patrimoine, et plus elle est importante, mieux cela vaut pour le bon fonctionnement de la planète. La biodiversité "remarquable", elle, n'est pas plus vertueuse ou de meilleure qualité. Ce sont des habitats naturels, des espèces animales ou végétales que l'on considère comme digne d'un intérêt particulier parce qu'ils sont rares ou qu'ils jouent un rôle clé dans les écosystèmes.

Or, à l'échelle mondiale comme nationale, la biodiversité est en déclin. Des espèces disparaissent tous les jours, ce qui signifie que notre planète est partie, si l'on n'y prend pas garde, pour, un jour, être aussi vivante que la Lune ou Mars... C'est donc une préoccupation essentielle de tous ceux qui travaillent à l'équilibre de notre environnement, donc pour les Parcs naturels régionaux.

D'abord bien connaître ce que l'on veut préserver

On ne peut pas aider ce que l'on ne connaît pas. Or, la vie végétale et animale de n'importe quel territoire résulte d'un équilibre fragile, d'une extrême complexité, et ses rapports avec le morceau de territoire voisin sont tout aussi complexes. On peut découvrir l'existence d'une espèce rare presque par hasard et devoir passer des nuits dehors pour vérifier ses intuitions. C'est ce qu'a su faire l'équipe patrimoine naturel du Parc naturel régional Scarpe-Escout, quand en 1999, elle a découvert dans deux tourbières, des effectifs de Grenouilles des champs (*Rana arvalis*), une espèce répandue en Europe de l'Est et qui n'avait jamais été vue en France sauf un peu en Alsace. Le faible effectif de sa population ne lui laissait pas beaucoup de chance de survie. Gérald Duhayon, Jérôme

que mais surtout qui représentent un indicateur précieux de la qualité écologique des milieux qu'elles intègrent.

Bacquaert, Yann Dulondel et Yves Dugauquier ont observé la grenouille, la nuit, deux ans durant, en période de reproduction, à pied ou en barque, pour entendre les "mâles chanteurs" et les compter. Connaissant mieux les caractéristiques des lieux de ponte, ils peuvent dès lors intégrer la présence de l'espèce dans les objectifs de gestion des tourbières en fonction de leurs modes de vie. Les propriétaires ont compris l'enjeu mais il faudra bien des années encore pour considérer la Grenouille des champs comme sauvée. Rien n'est jamais acquis...

L'action des parcs passe aussi par des réintroductions d'espèces, qui revêtent un caractère symbolique



Ph. José Guérin / PNF Scarpe-Escout.



L'équipe Patrimoine naturel, en Scarpe-Escout, a découvert une espèce rare, la Grenouille des champs (*Rana arvalis*).



Ph. J.-B. Ströbel.

Le Bouquetin des Alpes a été réintroduit avec succès dans le Massif de la Chartreuse.

e remarquable

Après une longue absence, le Bouquetin des Alpes vient d'être réintroduit dans le Massif de la Chartreuse. Pour réussir cette réintroduction, le Parc naturel régional s'est engagé, avec la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse dont il assure la gestion, à préparer le terrain par des études, conférences, éducation des scolaires. La réserve est en effet un habitat de choix pour les bouquetins avec une grande continuité de lignes de crête et de nombreux habitats naturels favorables à cette espèce. Après la réintroduction de quinze individus cette année puis quinze autres l'an prochain, le parc suivra 6 années durant l'évolution démographique de la population et son état d'équilibre avec le milieu.

Des espèces emblématiques à protéger

En Camargue, les Flamants roses posent problème. Ils se reproduisaient depuis toujours sur l'étang du Fangassier. Depuis 1974, la colonie de flamants, qui a compté jusqu'à 16 000 couples, s'installait sur un îlot de cet étang aménagé par les Salins du midi avec l'appui de scientifiques. Mais l'activité salicole s'est arrêtée, le propriétaire de l'étang a changé, la circulation de l'eau douce a été perturbée et l'arrêt d'une station de pompage d'eau de mer prive le système de mises en eaux salée maîtrisées. Bref, l'équilibre écologique de cet espace se trouve bouleversé et des décisions vont devoir être prises, en partenariat avec le nouveau propriétaire, le Conservatoire du Littoral, pour que les Flamants roses puissent continuer à se reproduire sur le site.

Parfois opérateurs directs, les parcs interviennent aussi en appui des initiatives portées par leurs collectivités partenaires. Dans les Causses du Quercy, principalement composés de plateaux calcaires, se trouvent curieusement 3 grandes zones humides. Dès la création du parc en 1999, ses techniciens ont identifié ces espaces naturels comme ayant un intérêt écologique exceptionnel. On y trouve en particulier des espèces très rares de libellules, d'amphibiens et d'oiseaux d'eau. Le parc a donc décidé d'accompagner les collectivités concernées dans l'élaboration d'un plan de gestion de leur zone humide et dans la mise en œuvre des actions qui y sont inscrites. Depuis 2009, par exemple, le parc travaille en étroite collaboration avec la Commune de Mayrinac-Lentour et la Communauté de communes du Pays de Padirac pour le classement en réserve naturelle régionale du Marais de Bonnefont, une zone humide remarquable d'environ 40 hectares.

Tout aussi difficile à connaître pour la préserver, la diversité floristique des milieux naturels fait l'objet de nombreux travaux. Dans les Caps et Marais d'Opale, le Pré communal d'Ambleteuse, classé réserve naturelle régionale, est le plus important espace connu de dunes décalcifiées sur le littoral français. Ces dunes vallonnées sont plaquées sur des terrains jurassiques imperméables et cela produit une végétation d'une richesse exceptionnelle, dont beaucoup d'espèces très rares aux noms mystérieux comme l'Ophioglosse des Açores, l'Euphrase confuse ou la Moenchie dressée... D'importants travaux de restauration ont été nécessaires pour assurer la préservation de ce patrimoine floristique, grâce au soutien de la commune et à un partenariat



Ph. © O. Arsenault-3MCOM / PNR des Causses du Quercy.

Animation avec des enfants au marais de Bonnefont bientôt classé en réserve naturelle régionale.



Sébastien Moncorps

Directeur de la section française de l'Union

internationale pour la conservation de la nature
"Les Parcs naturels régionaux montrent l'exemple"

Parcs : Commençons par expliquer ce qu'est l'UICN.

Sébastien Moncorps : L'Union internationale pour la conservation de la nature est une des plus importantes organisations mondiales de protection de l'environnement. Créée à Fontainebleau en 1948, elle est aujourd'hui présente dans 160 pays et elle réunit, c'est son originalité, non seulement des États, mais aussi des organismes publics et de nombreuses ONG. Elle fait travailler 10 000 experts dans le monde, des scientifiques, des juristes, des sociologues... Nous animons des commissions thématiques sur la protection des espèces (C'est nous qui établissons les listes "rouges" des espèces menacées, par exemple), sur la rédaction des conventions internationales, sur l'éducation et la communication, etc. Le Comité français a été créé en 1992 et s'y retrouvent l'Etat, les grands organismes comme l'ONF, le Conservatoire du Littoral ou le Muséum national d'histoire naturelle, et 36 ONG dont la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Nos missions consistent à dresser des états des lieux de la biodiversité et à valoriser l'expertise française dans ce domaine au niveau international.

Y a-t-il un véritable enjeu pour la France à participer à cette année de la biodiversité ?

Et comment ! C'est l'occasion de considérer la biodiversité comme une grande priorité nationale. Il faut que cela devienne un souci permanent pour les entreprises, les collectivités, les associations et en premier lieu pour le gouvernement qui avait pris l'engagement d'arrêter l'érosion de la biodiversité en France avant 2010.

Et c'est réussi ?

Non c'est raté. L'Etat n'a pas pris les moyens nécessaires. Heureusement, il a organisé une grande conférence à Chamonix au mois de mai dernier et a décidé de relancer une stratégie forte, plus ambitieuse.

Quel rôle particulier des parcs dans cette démarche ?

C'est justement une des insuffisances de l'Etat que nous avons pointées : il n'a pas impliqué les organismes spécialisés et les collectivités comme il aurait dû. C'est notre rôle à l'UICN que de l'inciter à travailler, entre autres, avec les Parcs naturels régionaux pour qu'ils aident les collectivités territoriales à se doter d'une stratégie de préservation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.

Mais les Parcs naturels régionaux ne couvrent pas l'ensemble du territoire.

Ce sont des espaces privilégiés, qui sont d'importants réservoirs de biodiversité remarquable, qui doivent montrer l'exemple. Au-delà des déclarations d'intention, les parcs font passer le développement durable dans la pratique, en travaillant sur la prise en compte de la biodiversité en urbanisme, dans les politiques de transports, etc. Sur une région, ils doivent servir de modèle. Ils communiquent aussi activement pour sensibiliser les élus, entre autres à travers cette revue Parcs. Tout cela concourt au lancement d'une nouvelle dynamique en faveur de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier ■



En Guyane, une expédition scientifique, dans la grande tradition exploratoire, a permis des découvertes importantes.

Ph. PNR Guyane



Ph. L. Godé / PNR Lorraine



Ph. L. Godé / PNR Lorraine



Ph. L. Godé / PNR Lorraine

Le Parc de Lorraine a recensé des centaines d'espèces sur son territoire, et tient l'inventaire à jour pour mesurer les évolutions.

rapproché avec les chasseurs et les agriculteurs locaux.

Des milieux complexes à inventorier

Ailleurs, en Oise-Pays de France, afin d'identifier les grands enjeux en matière de populations floristiques et d'y répondre par une politique appropriée, le Parc naturel régional a pris la décision de dresser un inventaire et un bilan floristique complet sur l'ensemble du territoire. Des inventaires ont été réalisés entre 2005 et 2007 et les données, y compris historiques, ont été analysées entre 2008 et 2009.

En Guyane, c'est une expédition scientifique, dans la grande tradition exploratoire, qui, en remontant le fleuve Oyaopock, a permis d'identifier un oiseau inconnu jusqu'alors (voir notre article à ce sujet p. 5).

Laurent Godé, au Parc naturel régional de Lorraine, se montre très exigeant sur le sujet. *"La plupart des parcs ont un inventaire de leurs milieux et de leurs espèces, dit-il, mais rarement sur l'ensemble du territoire et encore moins avec un degré de précision important comme l'alliance ou l'association végétale. Les invertébrés sont encore sous-étudiés et méconnus. Il en va de même, a fortiori, des bactéries et des interactions entre tout ce joli monde"*. Le parc de Lorraine a recensé en 2010, entre autres, 58 espèces de mammifères, 281 espèces d'oiseaux, 58 libellules, 241 papillons différents, 1141 espèces de plantes, 106 espèces de champignons...

L'important est de tenir ces inventaires à jour pour mesurer l'évolution et agir en conséquence sur les milieux. Pour Laurent Godé, il est important que chaque Parc naturel régional mette en place, si ce n'est déjà fait, des indicateurs en terme de milieux et d'espèces afin d'établir d'ici 10 ans un réel état des lieux de la biodiversité dans les parcs et de son évolution.

Le parc du Vercors, lui, a mis en place dès 2007 un observatoire "éco-climatique" afin de comprendre l'impact des changements climatiques sur la biodiversité du territoire. On y croise les données fournies par une série de stations

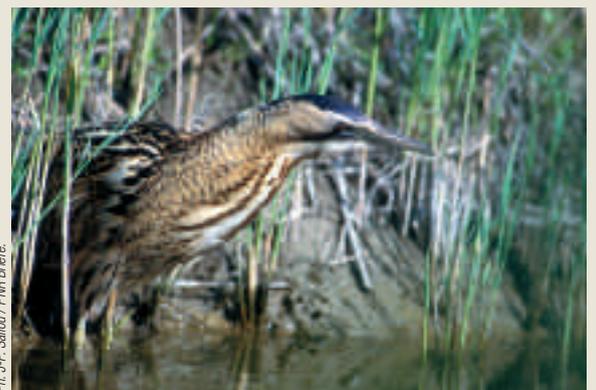
météo et les évolutions observées sur la faune et la flore. Ainsi, le Lagopède alpin, une espèce relique de l'ère glaciaire, a évidemment du souci à se faire. Les nuits devenant globalement plus chaudes, la rosée est moins abondante le matin et la quantité totale d'eau qui dévale est en diminution. Des chercheurs du Cemagref de Grenoble travaillent sur ces données. La Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, gérée par le parc, a en effet été retenue comme zone Atelier du CNRS (groupement de laboratoires) pour étudier les impacts du changement climatique sur les milieux naturels mais aussi sur l'évolution des activités pastorales et touristiques.

Agir pour la biodiversité avec tous les acteurs

En dehors des déserts, l'homme fait partie intégrante des écosystèmes. L'équilibre sauvage est rompu depuis longtemps, la biodiversité s'en ressent et les réserves naturelles, pour utiles qu'elles soient, ne peuvent pas être étendues à l'ensemble du territoire. Il faut faire avec l'homme et ses activités économiques, culturelles, touristiques. A ce sujet-là aussi, et par définition, les Parcs naturels régionaux sont des territoires "modèles", ou en tout cas pilotes.

En Brière, l'oiseau collabore avec l'homme ! La Brière est un milieu humide sur lequel pousse des roseaux, matériau traditionnel employé pour les toitures des maisons locales, mais de moins en moins exploité sur place. Or, les roseières de Brière abritent 15 % de la population française du Butor étoilé, un héron devenu rare... et qui risque de disparaître si les roseières vieillissantes ne sont pas débarrassées des matières organiques et des broussailles qui finissent par les encombrer. Les gestionnaires du marais de Grande Brière ont passé une convention avec un artisan spécialisé, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 animé par le Parc naturel régional de Brière, lui permettant d'exploiter 25 hectares de roseière pendant 5 ans. Bien-sûr, le cahier des charges est favorable à la présence du butor ! Quand une filière de valorisation vient au secours de la gestion d'un milieu...

Un peu de la même façon, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a provoqué la signature, en 2007, d'une convention avec les cueilleurs d'Arnica qui tra-



Ph. J.P. Saliau / PNR Brière

En Brière, l'exploitation des roseières rend à nouveau le milieu favorable à la présence du Butor étoilé.

vailent pour les laboratoires pharmaceutiques français, pour que leur activité ne détruise pas une espèce emblématique des hautes chaumes mais en assure au contraire une valorisation durable !

Concilier les usages

Julie Frachon ne devrait pas tarder à se mettre au parapente. Elle est chargée de mission sur le Schéma de cohérence de la pratique des sports aériens non motorisés du Massif des Bauges. Elle assume, en somme, la médiation entre les oiseaux indigènes des falaises et les "colons" qui

font du parapente, du deltaplane ou du vol à voile. Le vol à proximité des falaises permet d'utiliser les courants thermiques ascendants pour se maintenir plus longtemps en altitude. Mais ces falaises sont les lieux où nichent Faucons pèlerins et Aigles royaux. Pendant la période de reproduction ils créent une sorte de bulle autour de leur nid, à l'intérieur de laquelle ils ne supportent aucune intrusion. Quiconque s'y aventure est considéré comme un prédateur, un danger. Et si les intrusions deviennent systématiques, les oiseaux vont nicher ailleurs. Et la biodiversité en prend un coup. Les sportifs en question sont des amoureux de nature et de grands espaces mais ils ne savent pas toujours interpréter le comportement des oiseaux qu'ils croisent en vol. Voler avec un rapace est toujours un moment extraordinaire pour eux... mais peut dans certains cas porter préjudice à la reproduction de ces oiseaux. Julie Frachon, passe donc son temps à travailler avec les pratiquants, leurs clubs,

Ph. Michaël Cornillon.



est toujours un moment extraordinaire pour eux... mais peut dans certains cas porter préjudice à la reproduction de ces oiseaux. Julie Frachon, passe donc son temps à travailler avec les pratiquants, leurs clubs,



Ph. J. Gallet / PNR Massif des Bauges.

Dans le Massif des Bauges le Parc explique aux pratiquant de vol libre comment ne pas porter préjudice à la reproduction des grands rapaces.

les moniteurs, la Fédération française de vol libre et celle de vol à voile. Elle leur explique pourquoi on leur a proposé de mettre en place, avec les communes, le Parc et les associations naturalistes, un schéma de cohérence sur ces activités de pleine nature. Grâce à cela, libéristes et vélivoles comprennent alors comment devenir de meilleurs oiseaux...

Dans les Vosges du Nord, le Faucon pèlerin avait disparu entre 1970 et 1980 à cause des insecticides agricoles qui, contaminant ses proies, rendaient les parois de ses œufs plus fragiles... Ils sont revenus au début des années 80, mais entre temps, l'escalade était devenu populaire, et voyant des humains au-dessus et en dessous de leurs nids, les faucons s'en retournaient vers des monts plus accueillant. Là encore, le Parc a servi d'interface entre le faucon susceptible et les grimpeurs, citoyens libres de grimper là où ils avaient envie. Ensemble, ils ont désigné des rochers plus praticables que d'autres, interdit l'escalade pendant la saison de reproduction et compté les jeunes qui s'envolaient. Aujourd'hui, la population est arrivée à son maximum, 15 à 20 couples, c'est à dire à son équilibre. 15 rochers sont interdits, 23 sont conventionnés.

A l'inverse, ce sont quelquefois les espèces remarquables qui perturbent l'activité économique. En Camargue, les flamants dont nous disions plus haut qu'ils subissent les bouleversements de leur milieu aquatique, s'installent aussi dans les rizières au moment de leur mise en eau et des semailles, ce qui pose problème, évidemment ! dans les années 80 on a effarouché les flamants avec des canons, la nuit. Mais cela gênait le voisinage et au bout d'une dizaine d'années les flamants se sont habitués au son du canon, et les riziculteurs devaient surveiller leur

rizière la nuit après leur travail de jour ! De nombreuses études financées par l'Etat ont tenté de proposer des haies qui sont un obstacle à l'approche du flamant. On réfléchit aussi à indemniser l'agriculteur en cas de destruction de récolte par les oiseaux.

Enfin, le parc des Marais du Cotentin et du Bessin s'est allié à la Fédération des chasseurs de la Manche pour, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, inciter les propriétaires de mares à ne pas les vidanger après la saison de chasse, à ne pas utiliser de produits phytosanitaires, à faucher tardivement la végétation et à maintenir des zones refuges. Car ces mares de "gabion" présentent un intérêt biologique important dans un milieu humide dont la grande majorité de la surface est herbeuse. 200 propriétaires sont venus aux réunions d'information et plusieurs d'entre eux ont accepté le contrat, contre une rémunération de 306 euros par an, pour compenser le coût supplémentaire d'une gestion écologique de leur mare.

Associer la population pour réussir durablement

Si les pratiquants de sports de pleine nature, les touristes, les agriculteurs doivent se sentir responsables de cette bataille engagée pour stopper la baisse de biodiversité, il n'est pas moins important d'y associer l'ensemble de la population. Car pour réussir, il ne faut pas faire contre l'"espèce humaine", il faut faire avec.

Il est même difficile de faire autrement avec les chauve-souris, par exemple. Car elles vivent dans des grottes une partie de l'année, mais aussi dans les greniers, les combles et les caves des habitations. Dans les Causses du Quercy, le Parc naturel régional, en concertation avec le Comité départemental de spéléologie et

On ne peut pas sauver les chauve-souris sans la participation des habitants chez lesquels elles s'installent.



Ph. © A. Bonnelles / PNR des Causses du Quercy.



Ph. © A. Kühnel / PNR des Causses du Quercy.

Année de la biodiversité : un programme très chargé pour les parcs.

Pas moins de 128 actions liées à l'année de la biodiversité figuraient sur le site www.biodiversite2010.fr au 22 avril 2010 dans 23 parcs différents.

La Fédération elle-même y consacre les trois dossiers successifs de ce magazine ainsi que son **congrès national** du 6 au 8 octobre 2010, et trois opérations nouvelles sont spécialement lancées à cette occasion :

Un premier concours agricole des **Prairies fleuries**. La Fédération et Parcs nationaux de France organisent avec les Chambres d'agriculture et les apiculteurs, ce 1^{er} concours agricole d'excellence agri-écologique dans les 18 parcs participants. Il a été officiellement lancé au Salon de l'agriculture le 3 mars 2010 en présence de la secrétaire d'Etat à l'Écologie et d'un représentant du ministre de l'Agriculture. Ce projet s'inscrit dans un partenariat avec GRTgaz.

La **Nuit de la biodiversité**. 13 parcs ont organisé le 20 mars des sorties nocturnes permettant au public de découvrir les rapaces, les mammifères,... actifs la nuit.

De nombreuses **manifestations de parcs** sont labellisées "Année internationale de la biodiversité" par le ministère (le MEEDDM) ■

les propriétaires, a équipé 8 grottes sensibles de grilles à l'entrée. Mais chaque habitant a aussi un rôle à jouer. Ainsi, le Parc sensibilise les propriétaires de maisons lors des travaux de réfection de leur toiture. Si des chauves-souris sont présentes, les techniciens du Parc conseillent l'utilisation de matériaux non toxiques pour le traitement de la charpente, incitent à la pose de chiroptères (passages à Chauves-souris)... C'est plus facile s'ils se trouvent dans un site Natura 2000, car alors, ils ont droit à une subvention pour ces aménagements.

Le Parc du Pilat, enfin, anime une équipe de bénévoles qui contribue à l'observatoire de la biodiversité du territoire. Ainsi 50 personnes suivent chacune l'état d'une station d'espèce végétale dont elle a la responsabilité. En septembre, un nouveau groupe s'intéressant aux papillons sera mobilisé pour compléter ce dispositif de veille. Et cette diversité des observations a permis d'identifier un coléoptère du Pilat qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Expérimenter et transférer

Au-delà d'un travail scientifique sur la biodiversité remarquable, au-delà même de l'animation participative des territoires, les Parcs naturels régionaux ont vocation à imaginer de nouvelles manières de faire, à expérimenter de nouvelles techniques, de nouveaux partenariats, comme un laboratoire de recherche en développement durable, in situ !

Dans le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, tout près de l'estuaire de la Seine, le Marais Vernier possède un ensemble d'étangs naturels. On y trouve des espèces en grand nombre et en particulier des oiseaux migrateurs comme la Sarcelle d'hiver, plusieurs canards de surface et canards plongeurs. Or, la pièce maîtresse de ce système hydraulique, l'étang de la Grand'mare, était en train de s'envaser et risquait de disparaître. Le parc a réuni en colloque des chercheurs de toutes disciplines, y compris des historiens, pour essayer de comprendre ce qui se passait. Après guerre, dans le cadre du Plan Marshall, l'intensification de l'agriculture a incité au drainage des milieux humides pour gagner de la terre cultivable. Cela a provoqué un effondrement de la tourbière conduisant à une inondabilité plus grande et une déprise de l'agriculture traditionnelle. Pour gérer cette inondabilité hivernale, la tentation a été d'évacuer très rapidement les eaux hivernales conduisant à un déficit hydrique estival compensé alors par des entrées d'eau de Seine lors de fortes marées, intempestives du fait de la pollution de ce fleuve. Ces entrées d'eau, chargées en sédiments comme en nutriments ont créé un engorgement ultra rapide de la GrandMare qui a failli condamner cet étang. Depuis ces révélations, le parc, grâce à un partenariat particulièrement développé avec l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'Eau, les collectivités territoriales et le monde de la chasse, a engagé un programme d'extraction de la vase qui enrichit les terres agricoles du plateau voisin.

Dans le même ordre d'idée, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a constaté qu'au-delà de la dimension écologique, les tourbières sont un patrimoine important dans la culture locale. Considérant que c'est sur le terrain des représentations culturelles que se joue l'avenir de la biodiversité, le parc a commandé à l'INRA une étude ethnosociologique afin de recueillir la perception que les habitants ont de ces tourbières. Les résultats de l'enquête ont servi à concevoir différentes actions de sensibilisation du public à ces milieux.

Le Parc naturel régional du Pilat a innové, lui aussi, en

2009, en proposant aux trois sites Natura 2000 de son territoire de signer une Charte Natura 2000 commune. Leurs habitats avaient évidemment des points communs, les acteurs, les associations environnementales, les fédérations de pêcheurs et de chasseurs sont les mêmes. Le parc devenant opérateur unique, la coordination des actions est plus facile, surtout auprès des propriétaires et des cultivateurs qui signent la Charte, et cela permet une mutualisation des outils, une stratégie de communication commune, en particulier en direction du grand public.

Un curieux phénomène apparemment paradoxal fait craindre dans certains endroits pour la biodiversité : des espèces, souvent exotiques, envahissent des milieux jusqu'à en détruire gravement l'équilibre. C'est le cas de « grenouilles taureau » dans les Landes de Gascogne ou des « écrevisses de Louisiane » en Brenne. Le traitement consiste à informer les propriétaires des plans d'eau infestés et de piéger les animaux mis en cause pour éviter leur prolifération. Ce n'est pas un détail, car l'écrevisse rouge, introduite en France dans les années 70, colonise rapidement un milieu, se nourrit des herbes aquatiques où se reproduisent les poissons, et concurrence avec succès les autres espèces. Ce n'est pas pour rien que ce phénomène d'espèces envahissantes représente la deuxième cause de perte de biodiversité à l'échelle mondiale.

Enfin, les parcs transfèrent leurs résultats hors de leurs frontières. C'est le cas du parc du Morvan qui, à la suite d'un programme LIFE, a permis d'expérimenter des techniques nouvelles de gestion des petits ruisseaux et des têtes de bassin. Certaines des espèces présentes dans ces milieux sont en déclin et il s'agit là de faire dans le détail et la dentelle : des aménagements agricoles, d'étangs, des travaux de restauration de milieux, des suivis biologiques ont été réalisés qui servent



Ph. G. Chagnon / PNR du Pilat.



Ph. G. Chagnon / PNR du Pilat.

Pulsatilles rouges (espèce protégée au niveau régional) à proximité des villages du Pilat rhodanien qui accueille quelque fois « des bébés » sauterelle.



Ph. PNR Boucles de la Seine Normande.

L'étang de la Grand'mare était en train de s'envaser. Les boues d'extraction vont enrichir les terres agricole du plateau voisin.

aujourd'hui d'exemple chez les professionnels. L'expérience est en cours de transfert.

Bref, l'on retrouve, dans la gestion de la biodiversité remarquable, tous les atouts des parcs : multipartenariat, expérimentation, leviers des différents échelons territoriaux, légitimité par l'action politique et une ingénierie de territoire pluridisciplinaire. En somme, ce ne sont pas les seuls spécialistes en matière d'espèces et de milieux remarquables, mais souvent les seuls à pouvoir faire l'interface entre tous les acteurs ■



Pascal le formateur et François l'architecte du parc enseignent les gestes de l'éco-construction



Les onze stagiaires et, au premier plan de gauche à droite, Pascal Lebas et François Streiff.

Dans un ensemble de très vieux bâtiments agricoles en cours de restauration, nous avons rencontré Pascal Lebas, chargé de la formation continue pour l'Académie de Caen et François Streiff, architecte chargé au Parc naturel régional du patrimoine bâti et de l'éco-construction, ainsi que 11 stagiaires maniant la terre locale, crue, de toutes les façons possibles.

Les alentours sont plats, immensément plats, comme tous les milieux humides. Au lieu-dit Le Quesnay, à Saint-André-de-Bohon, en plein cœur des Marais du Cotentin, trois longs bâtiments de terre forment une cour dans laquelle s'affairent une dizaine de personnes, dont une jeune femme. En ce milieu d'après-midi, les uns jettent des pelletées sur une grille pour casser les mottes, d'autres tassent la terre sèche dans un coffrage pour faire un mur. Ailleurs, deux jeunes rebâtissent un morceau du bâtiment avec des briques de terre juste séchées au soleil.

Pascal Lebas, chargé de la formation continue à l'Académie de Caen, explique qu'il est spécialisé dans le développement de l'éco-construction avec les techniques patrimoniales de Basse-Normandie. Dans le cadre d'un projet européen, il a, en 2000, 2002, recherché les savoir-faire encore vivants dans la région et créé les outils pédagogiques nécessaires pour les transmettre. Il a finalement mis en place, avec le GRETA de Coutances, une formation qualifiante. "Je voulais, dit-il, redonner du sens à la maçonnerie, retrouver les gestes qui permettent de faire sans ciment, mais avec les matériaux disponibles sur place. Vous voyez ce mur épais de terre et de paille, ici, cela s'appelle de la "bauge". C'est monté sans coffrage, comme du torchis, bien qu'il n'y ait pas de pans de bois. Et il est porteur ! Il date du XVI^e siècle. Regardez le ciment qu'ils ont mis en haut, autrefois, pour le consolider. C'est très moche et c'est inutile."

On comprend pourquoi l'architecte du parc, responsable de la sauvegarde du patrimoine bâti en terre, François Streiff, s'est fait facilement convaincre d'accueillir ce type de formation sur le territoire. Cela voulait dire qu'il redevenait possible pour des artisans locaux, des jeunes demandeurs d'emploi, voire des particuliers candidats à l'auto-construction, de se former à la restauration du patrimoine

bâti local, avec les techniques ancestrales beaucoup plus écologiques que les techniques modernes. Ce sont des stages en alternance de 4 mois et au cours desquels chacun s'initie à l'architecture locale, aux techniques de la chaux, de la pierre, de la terre, à la gestion de l'humidité dans les bâtiments, aux enduits décoratifs... Selon les moments, viennent intervenir en complément des artisans spécialisés, l'architecte des bâtiments de France... Des entreprises ont aussi demandé un module, pour leurs salariés, sur les enduits isolant avec du chanvre ou du lin. Un autre stage s'est focalisé sur l'isolation naturelle, avec la paille en particulier. Le Conseil régional, lui, a demandé un module spécifique pour des demandeurs d'emplois sur l'éco-construction. Et un autre module encore a été conçu sur le thème l'éco-citoyenneté d'un chantier : on ne lave pas les outils à l'eau potable, on trie les déchets, etc.

Une convention a été signée en 2007 entre le GRETA et le parc pour la mise à disposition du site, François Streiff participant à l'animation des modules de stage concernés par la terre crue.

Ce partenariat devrait se renforcer encore à l'occasion d'un programme européen Interreg mis en place avec des Anglais sur la réalisation de référentiels de formation communs sur la bauge, la formation de formateur et la sensibilisation du grand public ■



Avec des briques de terre crue juste séchées au soleil.

Pascal Lebas
Chargé de mission CAFOC, Délégation
académique à la formation continue, Rectorat,
BP 6184 14061 Caen cedex.
E.mail : pascal.lebas@ac-caen.fr
web : greta-bassenormandie.ac-caen.fr

François Streiff
architecte, chargé du patrimoine local, Parc
naturel régional des marais du Cotentin et du
Bessin, 17 rue de Cantepie 50500 Les Veys.
E.mail : fstreiff@parc-cotentin-bessin.fr
web : www.parc-cotentin-bessin.fr

Massif des Bauges

Les pêcheurs veillent sur la rivière

Comprendre et apprendre comment fonctionne la rivière pour donner l'envie (et trouver le moyen) de préserver ce milieu, telle est la philosophie des AAPPMA* (association de pêcheurs) du Pays de l'Albanais et du Châtelard, en plein cœur du massif des Bauges, entre Savoie et Haute-Savoie. Elles veillent sur le Chéran, rivière sauvage qui a bénéficié d'un ambitieux Contrat de rivière. Portraits croisés de Jean-François Raisin et de Pascal Grillet, respectivement président et secrétaire de l'AAPPMA de l'Albanais, porteurs avec l'association du Châtelard de l'un des premiers projets sélectionnés dans le cadre du programme Leader Massif des Bauges.



Ph. PNF-Massif des Bauges

Jean-François Raisin (médaillon bas) et Pascal Grillet (médaillon haut). Une école de pêche qui fait com...

Pour Jean-François Raisin, président de l'AAPPMA* de l'Albanais, observer la rivière, lancer la gaulle dans le Chéran, c'est un peu sa « madeleine de Proust ». Comme l'écrivain qui ressentait ses souvenirs d'enfance en dégustant ce biscuit, l'actuel président des pêcheurs de l'Albanais a renoué avec ses racines en revenant pêcher à la mouche dans cette rivière de montagne, après une affectation professionnelle qui l'a provisoirement éloigné du pays. Rentré pour travailler à la Caisse régionale du Crédit Agricole des Savoie, il a redécouvert ce sport-loisir qu'il vit comme une occasion de se ressourcer. Humer les berges et leurs parfums – les « Tours St Jacques » en surplomb de la Passerelle de Cusy abritent une colonie de cyclamens endémiques prisés des parfumeurs autrefois-, toucher l'eau, décoder le ballet des insectes pour « tracer » le comportement du poisson, ou tout simplement contempler la rivière au repos, c'est aussi exaltant que réussir une prise, estime Jean-François Raisin. Sur le Chéran, les pêcheurs peuvent pratiquer sur des parcours : pas d'ardillon (hameçon blessant), une truite par pêcheur et par jour maximum. « Relâcher les autres après un contact, ce n'est pas peine perdue mais participe du ressourcement que notre AAPPMA encourage et cherche à partager depuis 15 ans. »

faut renouer avec ce savoir et la sagesse qui en découle. C'est pourquoi l'AAPPMA sensibilise les pêcheurs de 7 à 77 ans et a lancé l'Ecole de pêche du Chéran ».

“ L'Ecole de pêche, pour scolaires, urbains ou touristes de passage

L'Ecole de pêche du Chéran existe depuis 2005 mais c'est grâce au financement européen accordé en mars 2010 par le parc des Bauges, structure porteuse du GAL dans le cadre du programme Leader (cf encadré) qu'elle amplifie son action. L'association pérennise ainsi le poste de moniteur guide de pêche diplômé, embauché à temps plein depuis avril 2010. Il concocte des activités ludiques et pédagogiques : pour les publics scolaires, ou sur mesure, typiquement pour des couples ou des randonneurs en quête de sensations nouvelles. « La manne venue de Leader donne un coup d'accélérateur à nos offres », souligne Pascal Grillet, secrétaire de l'AAPPMA. Transfuge de l'entreprise de ski Salomon, passionné de nature, il est « la mémoire » de l'association. « Elle a été parmi les premières de France à être agréée en tant qu'AAPPMA et, rappelle-t-il, elle résulte de la fusion de trois

“ Une rivière sauvage, sans digue ni lâcher de poissons d'élevage, depuis 10 ans

Discerner les interdépendances qui conditionnent le fonctionnement de ce coin de nature, faire connaître et comprendre cet environnement encore sauvage mais fragile motivent les représentants de cette AAPPMA. L'association de pêcheurs est séculaire, agréée par les pouvoirs publics en tant que protectrice du milieu aquatique dès 1999. « Hier, sur France Inter, étaient à l'honneur les travaux d'un chercheur du CNRS démontrant que quand on connaît une espèce, un milieu, on les protège d'autant mieux, aisément, relate Jean-François Raisin. Nos ancêtres vivaient, eux, au contact de la nature ; ils savaient prélever pour leur nourriture le nécessaire, sans mettre en péril le stock ! Après 40 ou 50 ans d'oubli, de pratiques erronées, il

Leader : 1.4 M d'euros pour le territoire des Bauges entre 2009 et 2014

Programme cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Les AAPPMA* du pays de l'Albanais et du Châtelard (cœur du parc) portent l'un des trente projets du territoire du massif des Bauges sélectionnés par le comité de programmation du GAL (Groupe d'Action Locale) pour bénéficiaire du programme européen Leader. « Ce comité de programmation décide des projets éligibles au financement européen explique Pascale Vinit, animatrice du programme sur le territoire du parc. Il est composé d'élus mais aussi de représentants de la société civile et du secteur privé. C'est un lieu d'expression et d'échange entre les divers acteurs du territoire. Ce mode de gouvernance innovante, imposé par Leader, se révèle être une expérience passionnante ! ». Autres projets validés le 3 juin dernier : un sentier d'interprétation du vignoble en Combe de Savoie ; il deviendra réalité fin

2010-début 2011, assure Pascale Vinit. La filière des plantes aromatiques et médicinales n'est pas en reste, avec la réalisation programmée en 2011 de jardins ouverts au grand public, offrant visite guidée, vente directe et découverte sensorielle d'une biodiversité bienfaisante.

Pour les amoureux de nature et de patrimoines au fil des pas, des vélos électriques équipés d'un visioguide (un boîtier électronique délivrant des informations culturelles, écologiques, historiques et patrimoniales au fil de la balade) sont en location cet été, aux abords de la Maison thématique Faune Flore, à Ecole. Renseignements : www.velo-electrique-location-savoie.fr www.cheran-terredepeche.com

Pascale Vinit, animatrice du programme Leader. Tél. : 04 79 54 97 63 – Mail : p.vinit@parcdesbauges.com

Michel Bocage-Marchand, une passion communicative pour le Jazz

La musique est une passion pour ce directeur d'école, il a donc envie de la partager. Le festival Jazz à toute heure a maintenant 12 ans et participe de plus en plus à l'animation culturelle du territoire du parc.



Ph. PNF Haute Vallée de Chevreuse

Rendez-vous est pris avec Michel Bocage-Marchand, dans son bureau de directeur de l'école primaire de Chevreuse, dans la commune même où siège le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, dans les Yvelines. Tout est lié, en effet. Pour ce féru de musique, de jazz en particulier, partager sa passion avec les enfants et leurs parents est une évidence. Il y réussit si bien que son festival est devenu un élément important de l'animation culturelle sur le territoire du parc.

Le Festival se nomme *Jazz à toute heure*, parce qu'il n'y a pas d'heure ni de condition précise particulière pour écouter de la bonne musique. Il est né en 1999 et pendant 8 ans s'est déroulé sur une journée à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, seule commune du parc ayant une "vraie" salle de spectacle. Mais le succès aidant – *et l'appui du Parc aussi* - en mars-avril 2010, il s'est déroulé sur 5 week-ends et dans 12 communes différentes ! *"Seulement les week-ends, explique Michel Bocage-Marchand, parce que beaucoup des habitants de la haute Vallée de Chevreuse travaillent à Paris. Ils partent tôt tous les jours de la semaine et reviennent tard. Ils apprécient de pouvoir sortir près de chez eux, en famille. Or le Jazz, justement, est une très grande famille, très diverse, qui ne représente que 2 % des ventes de disques, en France, mais autour de laquelle s'organise un nombre faramineux de festivals, surtout à la belle saison. Entre le New-Orleans que tout le monde connaît et le Free que le grand public supporte mal, il y a une palette énorme. Nous avons donc un public de connaisseurs, mais aussi un public de curieux qui s'est aperçu que c'était une musique festive."*

C'est pour la qualité des concerts, amenés au plus près des habitants, et la dynamique locale créée que le parc soutient l'initiative. Les dimanches, les "rando-jazz" mettent en valeur des éléments du patrimoine local. Organisées en collaboration avec l'équipe du parc, elles permettent de découvrir la faune, la flore ou le patrimoine bâti, avant de profiter de 3 heures de concerts gratuits dans des lieux insolites. La première balade avait intéressé 20 personnes, la dernière 160 !

L'organisation du festival est une véritable occasion d'échange entre communes et habitants. L'association compte en effet 120 adhérents bénévoles organisés en équipes locales qui, avec l'aide des services municipaux, assurent la logistique, la communication, l'accueil des artistes, l'accueil du public, la cuisine, le bar, la billetterie... A chaque spectacle, il faut préparer une quarantaine de couverts pour après le spectacle, car la règle de Jazz à toute heure veut que les artistes mangent avec les bénévoles ! Le festival crée du lien, de l'entraide.

Un concert de 40 minutes est aussi proposé aux élèves du territoire, 2052 cette année. Les enseignants préparent la séance avec l'artiste lui-même (André Minvielle cette année, excusez du peu !).

Financièrement, l'association équilibre son budget avec pour moitié, des subventions des communes, du Conseil général et du parc et pour l'autre moitié, la billetterie.

Les communes participantes reçoivent courant juin un bilan du festival : 65 % du public vient des 21 communes du parc ; 5 % de Paris ; les autres des Yvelines, de l'Essonne, ou de la région de Chartres. Les lieux de concert atteignent un taux de remplissage moyen de 72 %.

En participant à un projet collectif, le sentiment d'appartenir à une même entité se dessine. Une belle preuve qu'un projet culturel fabrique aussi du territoire ■

Michel Bocage-Marchand,
président de Jazz à toute heure.
Tél. : 01 30 52 13 52.
Mail : michel@jazzatouteheure.com
www.jazzatouteheure.com



Ph. PNF Haute Vallée de Chevreuse



maître et comprendre un environnement encore sauvage.

associations de pêcheurs locaux – celle de Cusy, de Rumilly et du Fier, cours d'eau où le Chéran se jette ». Il faisait partie des adhérents mécontents, exigeant des parcours de pêche, notamment, au cours des années 90. Alors, il a rejoint le bureau de l'AAPPMA. « *Nous avons cartographié les points d'accès au Chéran, invisibles de la route, et souhaitons harmoniser la signalétique dédiée aux amateurs de cours d'eau authentiques.* »

“ Six parcours de pêche

A proximité de la Passerelle du Chéran démarrent quelques-uns des 6 parcours de pêche balisés le long du torrent où fraient une espèce spécifique de Truite fario, une écrevisse du crû protégée et des ombres. Là, Jean-François Raisin et Pascal Grillet envisagent la construction d'un Atelier de la rivière, en bois local, sorte de chalet d'alpage pour pêcheurs de passage (les urbains des villes portes), pêcheurs du cru (l'AAPPMA délivre près de 1000 permis par an), scolaires ou encore randonneurs de passage, tous pouvant être accompagnés du guide de pêche de l'AAPPMA de l'Albainais pour une découverte calée sur leurs envies et disponibilités ■

*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Les nouveaux décrets de renouvellement de classement de Parcs:

Le rythme continu et soutenu de parcs en révision donne lieu à de nombreuses prolongations.

■ Début janvier, le Parc d'Armorique a ouvert l'année. Parc « historique » (il est le second à avoir été créé, en 1969), il est aussi le seul Parc naturel régional de toute la Région Bretagne. Les trois défis fixés par cette charte concernent la conservation de la biodiversité, le renforcement de la vitalité du territoire et la transmission des patrimoines culturels. Sa nouvelle carte d'identité : 44 communes, 125 000 ha, avec notamment 3 îles habitées, 61.000 habitants.

www.pnr-armorique.fr

■ Toujours en janvier était renouvelé le Parc du Perche. La nouvelle charte s'oriente particulièrement vers une politique volontariste pour la maîtrise de l'urbanisation, pour un Plan climat, pour un projet territorial agricole. Le parc entend développer la connaissance et la recherche en établissant un partenariat avec des écoles et des organismes de recherche régionale. La nouvelle carte d'identité du Perche : 134 communes, 205.000 ha, 82.000 habitants.

www.parc-naturel-perche.fr

■ En février paraissait le décret de renouvellement du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.



Illustration : © Thierry Hovvel Carquebut

Celui-ci veut s'impliquer encore davantage sur la qualité paysagère, la maîtrise de la pression urbaine et développer l'identité et l'exemplarité du territoire. Ce parc normand s'est distingué

par une action variée et originale comme sa médiation dans la gestion des conflits d'usage liés au niveau d'eau, la préservation des zones humides et du bocage, son travail sur le développement des énergies renouvelables, le développement de la filière «terre, chaume et bois», son intervention en faveur du logement locatif. La nouvelle carte d'identité du Parc : 144 communes, 145 000 hectares (dont 30 000 de zones humides), 65 400 habitants.

www.parc-cotentin-bessin.fr

■ Très attendu, le décret de renouvellement du Parc du Queyras est paru début juin. La préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels de ce territoire de haute montagne de grande qualité sont particulièrement mises en avant, ainsi que la consolidation de son économie locale.



Ph: PNR Queyras.

Une réflexion avec les partenaires du Parc a d'ores et déjà été engagée autour de l'élaboration d'un schéma de développement touristique afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle. La nouvelle carte d'identité du Parc : 60 330 hectares, 10 communes et une population de 2 414 habitants.

www.pnr-queyras.com

« Dernière minute » au moment où nous imprimons cette revue, le décret de reclassement du Parc de la Forêt d'Orient est paru ! Et de 5 en 2010 !

Le pôle-relais « Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » dans l'actualité



Dans le cadre des activités de ce pôle qu'elle anime avec le soutien de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), la Fédération des Parcs vient de lancer deux supports d'informations et d'échanges. Une newsletter informe sur les actualités, les dates d'événements et les retours d'expériences. Le premier numéro est paru en mars, le second en juin et suivra désormais un rythme trimestriel. Le nouveau site internet de ce même pôle-relais est opérationnel depuis ce printemps. Il facilite l'accès aux données et sert d'appui aux échanges et mutualisations d'expériences via un forum entièrement rénové.

Pour vous abonner à la newsletter, envoyez un mail avec vos coordonnées à : infoprzh@parcs-naturels-regionaux.fr ; Pour découvrir le nouveau site : www.pole-zhi.org

Contact : Olivier Pelegrin, Fédération des Parcs, Tél : 01 44 90 86 20, Mail : opelegrin@parcs-naturels-regionaux.fr

Qu'est-ce qui se trame, une newsletter pour relier les acteurs des trames vertes et bleues.



Disposer à la fois d'un réseau écologique fonctionnel et d'un réseau d'acteurs est essentiel pour stopper l'érosion de la biodiversité. De nombreux Parcs expérimentent la mise en place de trames vertes et bleues mais d'autres acteurs se mobilisent également : collectivités territoriales, Etat, chercheurs, acteurs ruraux, etc.

La Fédération des Parcs contribue à créer des passerelles entre ces acteurs. Parmi les outils, une newsletter est née pour informer de l'actualité nationale, des parutions et rendez-vous. Cette action s'inscrit dans le projet « Echanges, capitalisation et transfert d'expériences autour des trames vertes et bleues » qui bénéficie du soutien du Réseau rural français et de l'appui de nombreux partenaires.

Abonnez-vous et consultez le dernier n° sur www.parc-naturels-regionaux.fr/lettretrameverteetbleu/lettre2

Contact : Claire Hamon, Fédération des Parcs, Tél : 01 44 90 86 20, Mail : chamon@parcs-naturels-regionaux.fr

Un projet de recherche-action pour les circuits courts

Le projet Loccaterre (développer et organiser les Circuits Courts pour répondre aux Attentes du TERRitoire), piloté par la Fédération des Parcs, a été lancé en janvier 2010. Financé par le CASDAR, il réunit pour trois ans huit parcs associés à des organismes agricoles locaux, six organismes de recherche et quatre organismes nationaux. Il doit mettre au point et diffuser des méthodes d'observation

Le concours Prairies fleuries lancé au salon de l'agriculture.



Dans le cadre de « 2010, année internationale de la biodiversité », les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France organisent, avec les Chambres d'agriculture, les syndicats d'AOC fromagères, les syndicats d'apiculture, et des associations de gestion et de protection de la nature, le 1^{er} concours agricole national d'excellence agri-écologique : «Prairies fleuries». C'est au salon de l'agriculture, le 3 mars dernier, que ce concours a été lancé en présence de personnalités politiques. Les prix récompenseront les exploitations

agricoles dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique dans l'un des 13 Parcs naturels régionaux et des 5 Parcs nationaux participant. Environ 250 agriculteurs devraient s'inscrire à ce concours, soutenu par GRTgaz.

Contacts

Philippe Mestelan, Parc du Massif des Bauges, Tél. 04 79 54 86 40, Mail p.mestelan@parcdesbauges.com et Thierry Mougey, Fédération des Parcs, Tél. 01 44 90 86 20, Mail : tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr Site Internet : www.prairiesfleuries.fr

« Un monde pour soi », un film pour tous

Parcs naturels régionaux ont présenté le 3 juin un film d'interpellation de 26 mn, artistique et pédagogique, sur l'urbanisme en milieu rural. « Un monde pour soi » a pour la vocation, à chaque projection, d'engager un débat sur le cadre de vie, l'urbanisme rural et la volonté d'aller vers des paysages voulus et non subis. Pour cela les Parcs ont choisis une forme artistique originale en choisissant Yann Sinic pour la réalisation et Nathalie Combre pour l'écriture. Le film sera suivi d'un livret DVD avec des séquences complémentaires permettant aux élus d'alimenter une réflexion avant d'entamer un document d'urbanisme. Ce projet a été conduit par le parc du Morvan avec la Fédération des Parcs et 10 autres parcs dans le cadre de l'appel à projet de Jean-Louis Borloo en 2007.

Contacts

Olivier Thiébaud, Parc du Morvan, Tél : 03 86 78 79 00 et Nicolas Sanaa, Fédération des Parcs, Tel 01 44 90 86 20 Mail : unmondepoursoi@parcs-naturels-regionaux.fr



et d'accompagnement des circuits courts sur les territoires. Grâce aux partenariats scientifiques et techniques, Loccaterre avancera en cohérence avec les autres travaux nationaux et européens menés sur les circuits courts, en particulier ceux du Réseau Rural Français auxquels la Fédération des Parcs participe également.

Contact : Claire Heinisch, Fédération des Parcs naturels régionaux, Tél : 01 44 90 80 15, Mail : cheinisch@parcs-naturels-regionaux.fr

Le réseau « culture » des Parcs de nouveau sur les rails

L'organisation d'un séminaire sur « La place de l'artiste dans les territoires » dans le Parc des Landes de Gascogne fin 2009 constituait la première étape pour la reconstitution d'un réseau technique sur la culture. Une réunion en mars 2010, à Paris, a ensuite eu pour objectif de lancer une étude d'inventaire des pratiques culturelles dans les Parcs. Ce renouveau démontre la volonté des Parcs et de leur fédération de considérer la culture comme un outil structurant de développement territorial et créateur de lien social.

Contact : Loriane Gouaille, Fédération des Parcs naturels régionaux, Tél : 01 44 90 80 15, Mail : lgouaille@parcs-naturels-regionaux.fr

Motions de la Fédération : le Bureau s'est inquiété de deux sujets de l'actualité législative :

Proposition de loi sur la circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels

M. Francis Saint Léger, député de Lozère, a déposé à 5 mois d'intervalle deux propositions de loi visant à modifier les conditions de circulation des véhicules motorisés dans les espaces naturels. Leur objectif commun : permettre aux véhicules tout terrain, motos et quads de circuler librement sur les voies privées appartenant aux collectivités ou à des particuliers.

La Fédération des Parcs dénonce la remise en cause d'un dispositif existant équilibré qui concilie liberté de circuler et préservation des espaces naturels. Elle alerte sur les préjudices environnementaux et les conflits d'usage que pourraient générer de telles évolutions législatives. Son bureau a voté, face à cette menace, deux motions s'opposant à ces propositions de loi.

Contacts

Julie Fargier, Fédération des Parcs, Tél : 01 44 90 80 15, Mail : jfargier@parcs-naturels-regionaux.fr

Renaud Batisse, Parc du Verdon, Tél : 04 92 74 68 00, Mail : rbatisse@parcduverdon.fr

Décret sur les centrales solaires au sol

Les Parcs naturels régionaux se sont inquiétés d'un décret (DEVU0901753D) qui, en permettant la construction de certains ouvrages de production d'électricité, va à l'encontre de la préservation des paysages et de la biodiversité. Pour le Bureau de la Fédération des Parcs, très favorable au développement des énergies renouvelables, la biodiversité dite « ordinaire » et les milieux agricoles ne doivent pas être considérés comme de la nature de seconde zone. Il s'agit bien de préserver les sols, sources de productions agricoles et forestières, de biodiversité remarquable ou ordinaire, ou d'aménités, notamment paysagères. Il faut donc favoriser un développement solaire plus intégré sur des lieux tels que les toits, les friches industrielles, les zones abandonnées.

Contacts

Philippe Moutet Nicolas Sanaa, Fédération des Parcs, Tél : 01 44 90 86 20, Mails : pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr et nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Événements

Conférence française pour la Biodiversité

En mai dernier s'est tenue à Chamonix la conférence française pour la biodiversité. 400 experts et personnalités ont pu débattre du thème « Quelle gouvernance pour réussir ensemble ? ». Des ateliers

créatifs ont abordé les enjeux de la biodiversité par l'entrée des pressions et menaces: destruction et morcellement des habitats, espèces exotiques envahissantes, pollution et surexploitation



des ressources naturelles. A noter une importante délégation d'Outre mer, reflétant bien que 80% de la biodiversité française se situe dans ces territoires. Une dizaine de personnes y représentaient le réseau des Parcs naturels régionaux, dont Eliane Giraud, présidente du parc de Chartreuse, qui est intervenue lors de la table-ronde « Paroles d'acteurs sur la gouvernance concertée de la biodiversité ».

Site Internet : www.biodiversite2010.fr



Fête de la nature

Les Parcs naturels régionaux ont participé activement à cet événement qui se déroulait dans toute la France du 19 au 23 mai, en proposant près de 80 sorties. Cette fête, qui rassemble tous les acteurs de la protection de la nature en France, était centrée cette année sur la nature de proximité avec le

thème « Ma voisine, la Nature en Fête ». Elle est une occasion, pour les parcs, de faire découvrir leur territoire et leurs actions. Plus d'un million de personnes a participé à cet événement d'envergure.

Un Forum des gestionnaires sur les continuités écologiques



Le 16^{ème} Forum des Gestionnaires s'est tenu à Paris fin mars 2010 sur le thème « quelle contribution des espaces protégés français aux continuités écologiques? ». Il était organisé par l'Atelier technique des espaces naturels et des réseaux d'espaces naturels, sous l'égide du ministère. Les notions de « trames vertes et bleues » s'imposant comme un enjeu national, ce forum s'est donné pour objectif de rappeler les fondements scientifiques, stratégiques et juridiques et de donner des outils et méthodes aux 260 gestionnaires, parmi lesquels une vingtaine de représentants de Parcs naturels régionaux.

Pour télécharger les interventions : <http://forumdesgestionnaires.espaces-naturels.fr/2010/programme>

Partenariats

Un partenariat avec GRTgaz pour la biodiversité et le respect des paysages

Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs et Philippe Boucly, Directeur général GRTgaz, ont signé le 27 janvier 2010

une première convention nationale triennale. Elle vise à renforcer la concertation tant pour les projets d'implantation de nouvelles canalisations de transport de gaz naturel que pour la maintenance et l'exploitation des infrastructures existantes.



Ce rapprochement permettra d'optimiser les tracés et de réduire l'empreinte écologique sur les Parcs concernés. Les meilleures pratiques identifiées pour favoriser la biodiversité feront ensuite l'objet d'un guide de recommandations pour l'entretien des bandes de servitudes des canalisations. Cette convention sera déclinée au niveau local par des conventions entre Parcs volontaires et représentations régionales de GRTgaz.

Contact

Agnès Boulard, Fédération des Parcs, Tél : 01 44 90 86 20, Mail : aboulard@parcs-naturels-regionaux.fr

Naturen poursuit son action en faveur d'un jardinage durable aux côtés des Parcs



Le 1^{er} juin était organisé un voyage de presse dans le parc Oise Pays de France autour d'un jardin potager réalisé à l'école de Beauval. Ce projet s'insère dans un vaste programme visant à sensibiliser 600 enfants au jardinage durable, programme aidé par Naturen de Fertilligène. Ce partenariat permet aussi d'appuyer le parc des Grands Causses sur une opération de plantation de haies sur paillage biodégradable et le parc de Camargue pour la distribution de plans pour le reboisement.

Contact

Olivier André, Fédération des Parcs, Tél. 01 44 90 86 20, Mail : oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

Retrouvez toutes les infos du partenariat sur www.naturen.fr



MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parc-naturels-regionaux.fr
Juillet 2010 N° 65

Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Directeur de rédaction : André Guerraz
Rédacteur en chef : Marc Gastambide
Secrétaire de rédaction : Olivier André
Comité de rédaction : les membres de la commission communication de la Fédération des Parcs.
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Xavier Toutain, Michèle Bernard-Royer, Jean-Luc Varin, Olivier André
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beauregard
Photo couverture : Hedio-Van Ingen
ISSN : 0982 6246

L'Urbanisme rural : un film, une interpellation

Une formidable occasion de s'interroger sur les modes d'habiter les campagnes et d'y vivre ensemble



Un film d'auteur pour animer les territoires ruraux et créer des moments d'échange
DISPONIBLE DÈS LE 6 OCTOBRE 2010 POUR LE CONGRÈS DES PARCS

Pour toute pré-commande ou informations pour l'organisation de projections-débats, contactez :

Olivier Thiébaud : Parc naturel régional du Morvan 03 86 78 79 00

Nicolas Sansa : Fédération des Parcs 06 63 47 46 77

unmondepoursoi@parcs-naturels-regionaux.fr

Suivez l'actualité du film sur le site officiel : <http://unmondepoursoi.blogspot.com>

